Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Creuse (23) Commune de Bourganeuf - (23400)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage: BOURGANEUF SOLAIRE SARL





Adresse de Correspondance :

BOURGANEUF SOLAIRE SARL
M Marceau LEROUX
15 rue de Bruxelles
75009 Paris

mail: m.leroux@enerparc.com tel: 06 82 32 96 10 Adresse du Demandeur :

BOURGANEUF SOLAIRE SARL 15 rue de Bruxelles 75009 Paris

Sommaire

Pièces	s Administratives	. 1
	Formulaire de demande de permis de construire	2 à 11
	Extrait Kbis de BOURGANEUF SOLAIRE SARL	. 12
	Tableaus récapitulatifs	. 13
DC 4	Diam de situation du projet	15
PC 1 -	Plan de situation du projet	
	Localisation générale de la centrale photovoltaïque	
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet	
	rian cadastral du foncier concerne par le projet	. 10
PC 2 -	Plans de masse des constructions	. 19
	Plan de masse topographique - Etat Existant	. 20
	Plan de masse du projet	21
	Plan de masse du projet au 1/1000eme	22 à 23
	Plan de masse du raccordement electrique	.24
	Plan de masse général du projet format A0 au 1/750ème (voir document joint)	
DC 2	Plan en equae du terrain et de la construction	25
FU 3 -	Plan en coupe du terrain et de la construction	
	Coupe AA' - Etat existant et état projeté	
	Coupe BB' - Etat existant et état projeté	
	Coupe d'une structure photovoltaïque	
	Coupe du poste de livraison	
	Coupe d'un poste de transformation.	
	Coupe du conteneur de 20 pieds de la salle de controle	
	Coupe du conteneur de 20 pieus de la saile de controle	. 54
PC 4 -	Notice décrivant le terrain et présentant le projet avec ses aménagements	35 à 37
	Notice décrivant le terrain et présentant le projet avec ses aménagements Plans des façades et des toitures	
		. 39
	Plans des façades et des toitures	.39 .40 à 41
	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque	.39 .40 à 41 .42
	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison.	.39 .40 à 41 .42 .43
	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44
	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison Plan modèle d'un poste de transformation Façades du conteneur de la salle de controle	.39 .40 à 41 .42 .43 .44
	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45
PC 5 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison Plan modèle d'un poste de transformation Façades du conteneur de la salle de controle Vue de face et en plan de la citerne souple Plan modèle de la clôture Plan modèle des portails	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46
PC 5 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison Plan modèle d'un poste de transformation Façades du conteneur de la salle de controle Vue de face et en plan de la citerne souple Plan modèle de la clôture Plan modèle des portails Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47
PC 5 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47
PC 5 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50
PC 5 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56
PC 6 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche. Plan de localisation des points de vue photographiques.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62
PC 6 -	Plans des façades et des toitures Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche. Plan de localisation des points de vue photographiques. Photographies	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62 .66 à 66
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche. Plan de localisation des points de vue photographiques. Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62 .66 à 66
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque. Plan modèle du poste de livraison. Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails. Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages. Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche. Plan de localisation des points de vue photographiques. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain. Plan de localisation des points de vue photographiques.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62 .66 à 66
PC 6 -	Plans des façades et des toitures. Plan modèle d'une structure photovoltaïque Plan modèle du poste de livraison Plan modèle d'un poste de transformation. Façades du conteneur de la salle de controle. Vue de face et en plan de la citerne souple. Plan modèle de la clôture. Plan modèle des portails Documents graphiques permettant d'appécier l'insertion du projet dans son environnement. Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains. Photomontages Plan de localisation des points de vue des photomontages proches. Photomontages. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche. Plan de localisation des points de vue photographiques. Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.	.39 .40 à 41 .42 .43 .44 .45 .46 .47 .49 .50 .51 à 56 .57 .58 à 59 .61 .62 .66 à 66

PIÈCES ADMINISTRATIVES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOURGANEUF COMMUNE DE BOURGANEUF

<u>Contenu</u>

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Extrait Kbis de BOURGANEUF SOLAIRE SARL
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im in archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 1 / 71

1/18



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☑ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions
Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique ce n° 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si : Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. La présente demande a été reçue à la mairie Le présente demande a été reçue à la mairie Le présente demande a été reçue à la mairie
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. Dossier transmis: \[\begin{align*} \text{à l'Architecte des Bâtiments de France} \\ \text{au Directeur du Parc National} \\ \text{au Directeur du Parc National} \\ \text{au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial} \end{au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial} \]
1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeur unultiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 ^{éme} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administrativer ont notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidaire nent responsables du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame Monsieur ☐
Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance
Date: Commune:
Département : Pays :
Vous êtes une personne morale Dénomination : BOURGANEUF SOLAIRE SARL Raison sociale :
2 - Coordonnées du demandeur
Adresse : Numéro : 15 Voie : Rue de Bruxelles
Lieu-dit : Localité : Paris
Code postal : $(7, 5, 0, 0, 0, 9)$ BP : Cedex :
Téléphone: 0 6 8 2 3 2 9 6 1 0 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐
Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse: Numéro:Voie:
Lieu-dit :Localité :
Code postal : LILILIBP : LILILICedex : LILI
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
☑ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante : m.leroux @ enerparc.com
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle d

PAGE 2 /71

2/18

3 - Le terrain			
Les informations et précisément le (ou			
Lieu-dit : I A GRA	NDE RIBIERE Localité : BOURGANEUF		
	3_4_0_0_BP:Cedex:		
page 9) Préfixe : டபடபட	trales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu Section: Numéro: Luculus rcelle cadastrale (en m²): voir p.10	illez renseigr	ner la fiche complémentaire
	lique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous positions plus favorables)		
Êtes-vous titulaire o	l'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗆	Non ☑ Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situ	é dans un lotissement ?	Oui 🗌	Non ☑ Je ne sais pas ☐
Le terrain fait-il part	é dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? é dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	Oui 🔲 Oui 🗍 n	Non ☑ Je ne sais pas ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
Partenarial (P.U.P) Le projet est-il situé	? dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗌 Oui 🔲	Non ☑ Je ne sais pas ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
	concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr s et les dénominations :	naissez, les d	dates de décision ou d'auto-
Si votre projet ne con	our une demande concernant un projet d'aménagemer nporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de avaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le	construction)	espondantes)
Si votre projet ne con 4.1 - Nature des tr Quel que soit le se Lotissement Remembremen Terrain de cam Parc résidentie Aménagement Aménagement Aménagement Aires de statior de résidences r Contenance Travaux d'affou	nporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de avaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le ecteur de la commune It réalisé par une association foncière urbaine libre ping I de loisirs ou village de vacances d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports d'un golf Innement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs mobiles de loisirs (nombre d'unités): illements ou d'exhaussements du sol:	construction) s cases corre	
Si votre projet ne con 4.1 - Nature des tr Quel que soit le se Lotissement Remembremen Terrain de cam Parc résidentie Aménagement Aménagement Aménagement Aires de statior de résidences r Contenance Travaux d'affou Superficie (e	nporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de avaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le ceteur de la commune It réalisé par une association foncière urbaine libre ping I de loisirs ou village de vacances d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports d'un golf unement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs mobiles de loisirs (nombre d'unités) : illements ou d'exhaussements du sol : in m²) :	construction) s cases corre	
Si votre projet ne con 4.1 - Nature des tr Quel que soit le se Lotissement Remembremen Terrain de cam Parc résidentie Aménagement Aménagement Aménagement Aires de statior de résidences r Contenance Travaux d'affou Superficie (e Profondeur (Hauteur (poi Aménagement Aménagement Aménagement Anenagement Anenagement	nporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de avaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le ecteur de la commune It réalisé par une association foncière urbaine libre ping I de loisirs ou village de vacances d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports d'un golf Innement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs mobiles de loisirs (nombre d'unités): illements ou d'exhaussements du sol:	construction) s cases corre de caravane surface de p	s ou olancher totale supérieure à

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

2	11	•
- 51	Т	.(

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :	vra fournir un c	eertificat
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux	Oui 🗖	Non 🗆
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗆
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploi		tique
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements	Oui 🗖	Non 🗖

Formulaire de demande de Permis de Construire

ous avez eu recours à un architecte : Oui Non iou, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet om de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT		4/18
ous avez eu recours à un architecte : Oui Non Oron de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT uméro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS uméro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS uméro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS uméro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS eu-dit : Localité : PARIS ode postal : 1 5 0 1 0 9P : Octobre : S148112 onseil Régional de : ILE DE FRANCE gléphone : 0 1 1 4 2 0 8 9 9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction	
ioui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet prénom : VINCENT uméro : 80	5.1 - Architecte	
om de l'architecte : RAES	Vous avez eu recours à un architecte : Oui $oxed{\square}$ Non $oxed{\square}$	_
umero: 80	Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet	
Localité : PARIS de postal : Zj50(10BP :	Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT	
ode postal : 7,5,0,1,0,BP:Cedex : * d'inscription sur le tableau de l'ordre : \$14812 onseil Régional de : ILE DE FRANCE siéphone : 0,1,4,2,0,8,9,6,2,0,ou télécopie :	Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS	
"dinscription sur le tableau de l'ordre : \$14812 onseil Régional de : ILE DE FRANCE éléphone : 0_1_4_2_0_8_9_6_2_0_ou Télécopie :ou diresse électronique :	Lieu-dit :Localité : PARIS	
onseil Régional de : ILE DE FRANCE éléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie :	Code postal : 7 , 5 , 0 , 1 , 0 , BP : Cedex :	
eléphone : 0_1_1_6_1_2_0_1_8_9_6_1_2_0_ou Télécopie :	N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812	
eléphone : 0_1_1_6_1_2_0_1_8_9_6_1_2_0_ou Télécopie :	Conseil Régional de : ILE DE FRANCE	
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre remier du titre premier du projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas oblitatoire. 2. Nature du projet envisagé 3. Nouvelle construction 1. Travaux sur construction existante 2. Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) 2. Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : • Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. • 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m • Aspect extérie		
En application de l'arricle R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaique au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaiques est de 8,2 Ha. Les réquipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaiques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m. Aspect	and the state of t	
premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les ègles d'accessibilité fixèes en application de l'arricle L. 111-7 de ce code. Cachet de l'architecte : Cachet de l'architecte : PM IN ARCHITECTURE		
PM IN ARCHITECTURE 80 ne du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im in archi @gmx.com SARL au carginal de 185006 533 863 940 R.C.S. PARIS Ju déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obliatoire. 2. Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : • Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. • 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m - Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. • 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. - Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. • Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.		
ivous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous?:] de déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obliatoire. 2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : • Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. • 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m • Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. • 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m • Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. • 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. • Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. • Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.	I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€	
Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.	Si vous n'avez pas eu recours à un richtecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² :	s obli-
Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.	y	
Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques sont les suivantes : • Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m. • 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m - Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. • 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m - Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. • 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. - Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. • Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.	☐ Travaux sur construction existante ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)	_
 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut. Gi votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance 	Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de controle dont les caractéristiques	
 Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut. Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance 	Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m.	
 Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030. 1 Poste de controle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut. Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance 		
 hauteur maximale de 2,80 m. Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030. Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut. si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance 		
Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut. is votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance	hauteur maximale de 2,80 m.	
ii votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance		
incomque necessaire à voire projet.	Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissar	nce nelle de
nue pouvez vous dispanser du racours à un architecta (ou un agréé en architectura) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à		

PAGE 3 / 71

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limité associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5/18 6/18

						5/1
5.3 - Informations co	mplémentaires					
 Nombre total de lo Répartition du nor Logement Locatif Soci ☐ Autres financement 	mbre total de logei al பபபபAco	ment créés par ty	pe de financeme	nt :		llectifs:
 Mode d'utilisation Occupation personnelle S'il s'agit d'une occupa Si le projet porte sur un ☐ Autres annexes à l' 	e (particulier) ou en ation personnelle, ne annexe à l'habi	compte propre (p	: Résidence p	rincipale \square	Vente ☐ Résid Véranda ☐ Ab	Location lence secondaire ori de jardin
Si le projet est un foye Résidence pour person Résidence hôtelière à Autres, précisez : _ • Nombre de chamb	nnes âgées 🗖 vocation sociale 🛭	Résidence pou	nce sociale 🗆		-	nes handicapées 🗖
Répartition du nor	-		-			
1 pièce ∟∟∟∟ 2 p					ட 6 pièce	s et plus
 Le nombre de nive Indiquez si vos tra Extension Information sur la collectif: Transpo Ouvrage spéc 	vaux comprenner Surélévation destination des co	notamment :	Création de n	iveaux suppléme isation au bénéfid	entaires 🗆	blic ou d'intérêt
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	lurant laquelle (les	squelles) la consti	ruction doit être d	émontée :		
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l'	nune couverte pa	r un plan local d sa rédaction an	d'urbanisme ou u	un document en anvier 2016).	votre projet de co tenant lieu appli	onstruction est quant l'article
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	106,50	0	0	0	106,50
Surfaces totales (m²)	0	106,50	0	0	0	106,50

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

ا Surface de	olancher" en m²
--------------	-----------------

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation	Exploitation agricole						
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
ici liali e	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cing destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformer mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet :	Après réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagée	es ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :	
Nambro do placos :	
Nombre de places :	m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées a	u stationnement (m²) :
,	
	s démolitions yous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet ent demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments d	lont la démolition est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale	
Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travau	ux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis :	
7 Pauliaination namenaisia at séasann	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la particir	pation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié-
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente,	
Madame Monsieur Personne morale	
Nom :	
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit :	Localité :
Code postal : BP : Cede	х:
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :

Formulaire de demande de Permis de Construire

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe					
Indiquez si votre projet :					
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)					
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique					
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.					
Le:	Signature du (des) demandeur(s)				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ; - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.					

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : \Box

PAGE 5 / 71

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Formulaire de demande de Permis de Construire

9/18

Pour un permis d'aménager un lotissement :
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
oformation à remplir par le professionnel sollicité:
ous êtes un : \square architecte $\stackrel{\frown}{\square}$ paysagiste-concepteur
om : Prénom :
uméro :Voie :
eu-dit : Localité :
ode postal :BP :Cedex :
éléphone:
dresse électronique :
our les architectes uniquement :
° d'inscription sur le tableau de l'ordre :
onseil régional de :

PAGE 6 /71

10/18

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : _AO_ Numéro :6_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : _AO_ Numéro :1_1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :29.180.m².
Préfixe : Section : _A_O_ Numéro :1_2 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :19 550 m²
Préfixe : Section : _AO_ Numéro :1_3 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :9 835 m²
Préfixe: Section: A_O_ Numéro:1_6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):9.235 m².
Préfixe: Section: A_O_ Numéro:1_7 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: A_O_ Numéro:7_9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ——— Section : —— Numéro : ———— Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²): 212 893 m²



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

11/18

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :				
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir		
X	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires		
X	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires		
X	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires		
X	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
X	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
X	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier		
X	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier		
X	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier		

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de resta ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	uration immobilière ou à l'int
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune of parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	des 1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisat d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	ion 1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de resta mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périr emarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modali d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	tés 1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairi

Formulaire de demande de Permis de Construire

12/18

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass tif:	sainissement non collec-
PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	
PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	à préserver :
PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	3 :
PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel c transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	ont accès les véhicules de
PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

13/18

d'un	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation e étude des sols :	
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet	équivalent :
	PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
loger un se réalis	tre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis ments par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du cod ecteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu sation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de ifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans 1 dans lesquels, en cas de
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
en t	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion imale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pl	tre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou c ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s gation préfectorale :	
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS as de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement	
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo		
	tre projet nécessite un défrichement :	
	•	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement : PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement : PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier

PAGE 8 /71

Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :
PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	t d'urbanisme :
PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr commune de moins de 20 000 habitants :	e 300 et 1 000 m² dans une
PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :
PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

15/18

PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique				
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :					
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un ir plus de 2 ans :					
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme :	L. 151-29-1, L. 152-5 et				
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :					
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :					
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :					
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créat d'habitation dans un immeuble existant :	1 exemplaire par dossier				
PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patri- moine ou de l'architecte des Bâtiments de France				

Formulaire de demande de Permis de Construire

PAGE 9 / 71

4	~	14	•
	h		-



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	Cadre rése				
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	ا ا

1 - Renseignements concern	ant les constructions ou les a	aménageme	ents			
	etre obligatoirement renseignées, que se construction(s), hormis les surfaces de st					
Surface taxable (1) totale <u>creee</u> de la ou de Surface taxable créée des locaux clos et c		_				
	nstruction(s):					
1.2 - Destination des construction	s et tableau des surfaces taxables	(1)				
1.2.1 - Création de locaux destiné	s à l'habitation		Surfaces créées (1)	2 / //		
Dont :		Nombre de logements créés	hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)					
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)					
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)					
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)						
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS					
	Bénéficiant d'autres prêts aidés					
Nombre total de logements créés						
couvert. Pour la réalisation de ces travaux b	n principale, création d'un bâtimen énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6)		tte habitation ou d'u	n garage clos et		
Oui Non Si oui, lequel ?						
Quelle est la surface taxable (1) exis	e de logements exist	ants ?				
Quelle est la surface taxable démolie ?m²						
1.2 3 – Création ou extension de le	ocaux non destinés à l'habitation					
		Nombre cr	éé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes e couvertes (2 bis	r- créées pour le stationnement clos et couvert		
Nombre de commerces de détail do 400 m² (9)						
Total des surfaces créées, y compr						
Locaux industriels et artisanaux air	106,50	0				
Maisons de santé mentionnées à l'a	article L. 6323-3 du code de la santé p	oublique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'	une exploitation commerciale et non ou	verts au public				

PAGE 10 /71

17/18

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)							
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)							
Surfaces de planetier affectees day sedies delivites equesires (11)	Surfaces	créées					
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)							
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :							
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :							
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :							
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :							
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :							
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :							
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	tion des Disques n	aturole					
technologiques ou miniers ? Oui \(\bigcap\) Non \(\bigcap\) La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiqu	ies ou inscrit à l'inv	entaire					
des monuments historiques ? Oui Non							
des monuments historiques ? Oui Non 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)							
	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 	Oui					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre demande d'un rescrit fiscal (18).	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 	Oui					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en minimal de dens la case de plancher des constructions existantes de la case de plancher des constructions existantes de la case de la ca	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à letre demande d'un rescrit fiscal (18).	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à point de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à	Nombre at tre terrain est un lot	Oui Non Non M²					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'etre démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes de l'etre d'etre	Nombre à tre terrain est un lot	Oui Non Non M²					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	Nombre at the terrain est un lot of the series of the seri	Oui Non Non M².					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes de l'unité foncière selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	Nombre a tre terrain est un lot 1 exemply us avez bénéficié d'u	Oui Non Non M².					
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes appears l'appears de l'unique de l'unique sa construction de l'unique selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot l'appears l'appears l'appears de l'urbanisme de l'unique se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot l'appears l'a	Nombre à tre terrain est un lot lus avez bénéficié d'u	Oui Non Non M².					

0	11	0
LO	1	0

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favor	ables
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, s	selon les cas :
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	nération prévue à
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-	1 exemplaire par dossier
nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine (19) :	ticle L. 524-6 du code du
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier
5 - Autres renseignements	
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	taux zero, si la collectivite a plus favorables)
Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception	ation, merci de renseigner
Nouvelle adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postal : BP : Cedex :	
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale	•
Date Paris le//	
Nom et Signature du déclarant	
LEROUX Marceau	

Formulaire de demande de Permis de Construire

PAGE 11 / 71

Extrait K-BIS de BOURGANEUF SOLAIRE SARL

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04 Code de vérification : AAlA1clYbk https://www.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2020B15858



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 9 juillet 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

884 963 596 R.C.S. Paris Immatriculation au RCS, numéro

Date d'immatriculation 07/07/2020

Bourganeuf Solaire SARL Dénomination ou raison sociale

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) Forme juridique

Capital social 5 000,00 EUROS

15 rue de Bruxelles 75009 Paris Adresse du siège

Domiciliation en commun

Nom ou dénomination du domiciliataire Duthilleul & Associes

437 977 283 Immatriculation au RCS, numéro

Activités principales L'exploitation et la gestion de centrales de production d'électricité

photovoltaïque.

Durée de la personne morale Jusqu'au 06/07/2119

Date de clôture de l'exercice social 31 décembre 31/12/2020 Date de clôture du 1er exercice social

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms Hörnicke Paul

Date et lieu de naissance Le 12/10/1983 à LUTHERSTADT WITTENBERG (ALLEMAGNE)

Nationalité Allemande

Domicile personnel Cotheniusstrasse 6 10407 Berlin (Allemagne)

Gérant

Nom, prénoms Leroux Marceau Thomas

Le 05/05/1989 à Lyon 7ème (69) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 100 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Gérant

Müller Stefan Nom, prénoms

Date et lieu de naissance Le 28/03/1967 à LÜNEBURG (ALLEMAGNE)

Nationalité

Ferdinand Ancker Str 1 22609 Hamburg (Allemagne) Domicile personnel

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 15 rue de Bruxelles 75009 Paris

L'exploitation et la gestion de centrales de production d'électricité Activité(s) exercée(s) photovoltaïque.

30/06/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Date de commencement d'activité

PAGE 12 /71

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2020B15858

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de contrôle et les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface des constructions (m²)	Adresse Lieu-Dit	Commune															
Poste de livraison			14,15																	
Poste de contrôle			13,87																	
Poste de transformation 1			8,72																	
Poste de transformation 2	AO 79	120 453	8,72																	
Poste de transformation 3			8,72																	
Poste de transformation 4																			8,72	LA GRANDE RIBIERE
Poste de transformation 5			8,72																	
Poste de transformation 6	AO 11	29 180	8,72																	
Poste de transformation 7	A0 11	25 180	8,72																	
Poste de transformation 8	AO 13	9 835	8,72																	
Poste de transformation 9	AO 16	9 235	8,72																	
		168703	106,50																	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Tabload Todaphalath ad Tohlolol C	oncerne par les su detares priotov			Surface projetée au sol de		
	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de la zone cloturée (m²)	l'ensemble des capteurs solaires (m²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
	AO 6	15 150				
	AO 11	29 180				
	AO 12	19 550	143 791,14	82 474,20	LA GRANDE RIBIERE	BOURGANEUF
Structures photovoltaïques	AO 13	9 835				
	AO 16	9 235				
	AO 17	9 490				
	AO 79	120 453				
	TOTAL	212 893	143 791,14	82474,2		

Tableau récapitulatif des caracteristiques du poste de livraison, du poste de contrôle et des postes de transformation

	Dougelles d'insulantation	Caractéristiques (m)		Altitude au sol	Liou dia	Communo	
	Parcelles d'implantation	Longueur	Longueur Largeur Hauteur		(m NGF)	Lieu-dit	Commune
Poste de livraison		6,06	2,48	2,76	535,8		
Poste de contrôle		6,06	2,44	2,8	550		
Poste de transformation 1					544,8		
Poste de transformation 2	AO 79				540		
Poste de transformation 3					549,8		
Poste de transformation 4				548	LA GRANDE RIBIERE	BOURGANEUF	
Poste de transformation 5		3,26	2,48	2,2	548,7		
Poste de transformation 6	40.11				554,1		
Poste de transformation 7	AO 11				552,5		
Poste de transformation 8	AO 13				539,9		
Poste de transformation 9	AO 16				536,5		

DC1	DI	.ANS	DE	CITI	IATI	UNI	ווח	TEDI	DAIN
TGI-		GVIA.	UE	2116	JAH	UIV	υU	IENI	NAIIN

<u>Contenu</u>

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC₁

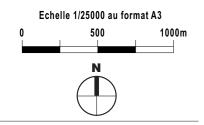
PAGE 15 / 71

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

<u>Légende</u>







Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im:in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

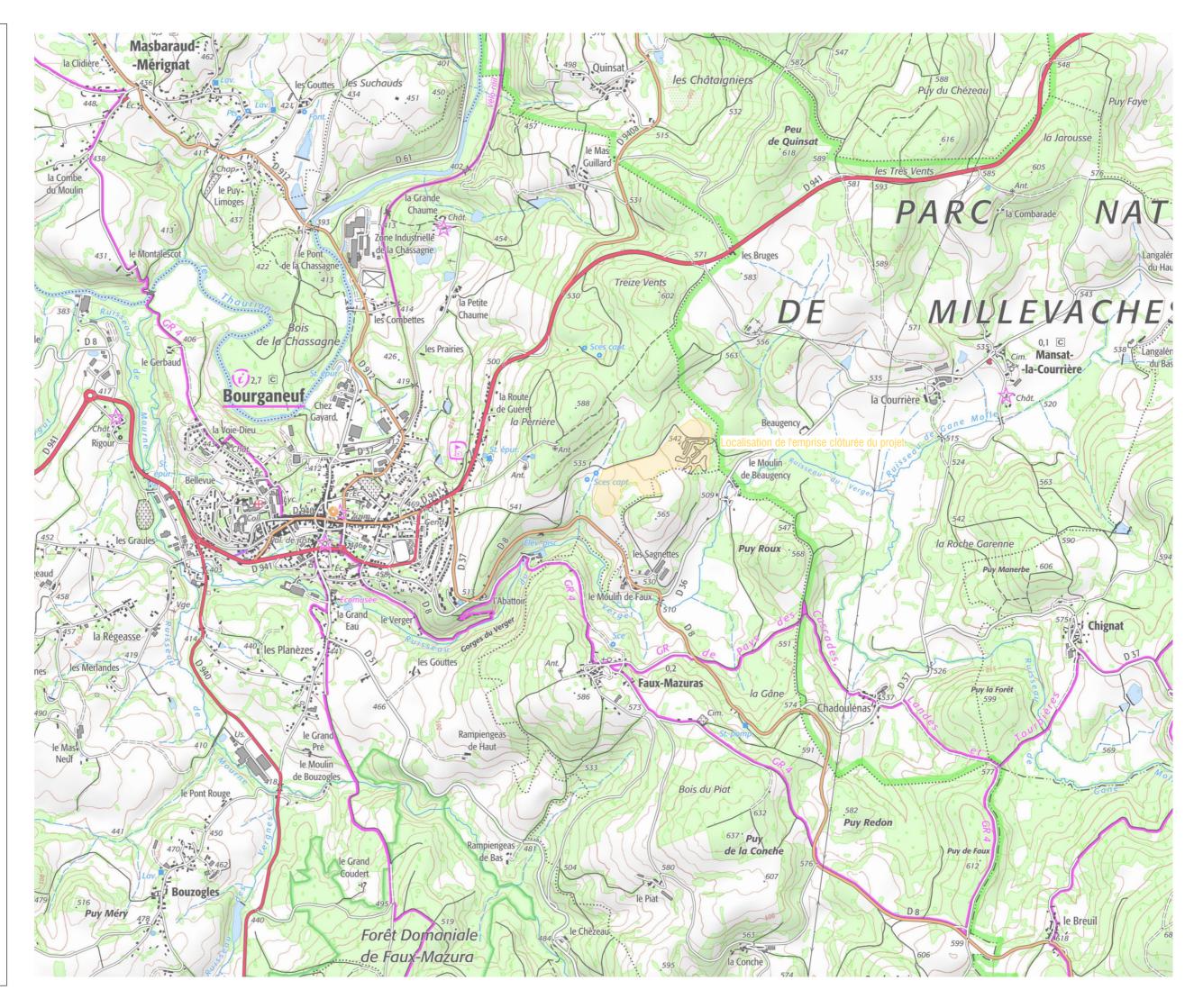
533 863 940 R.C.S. PARIS

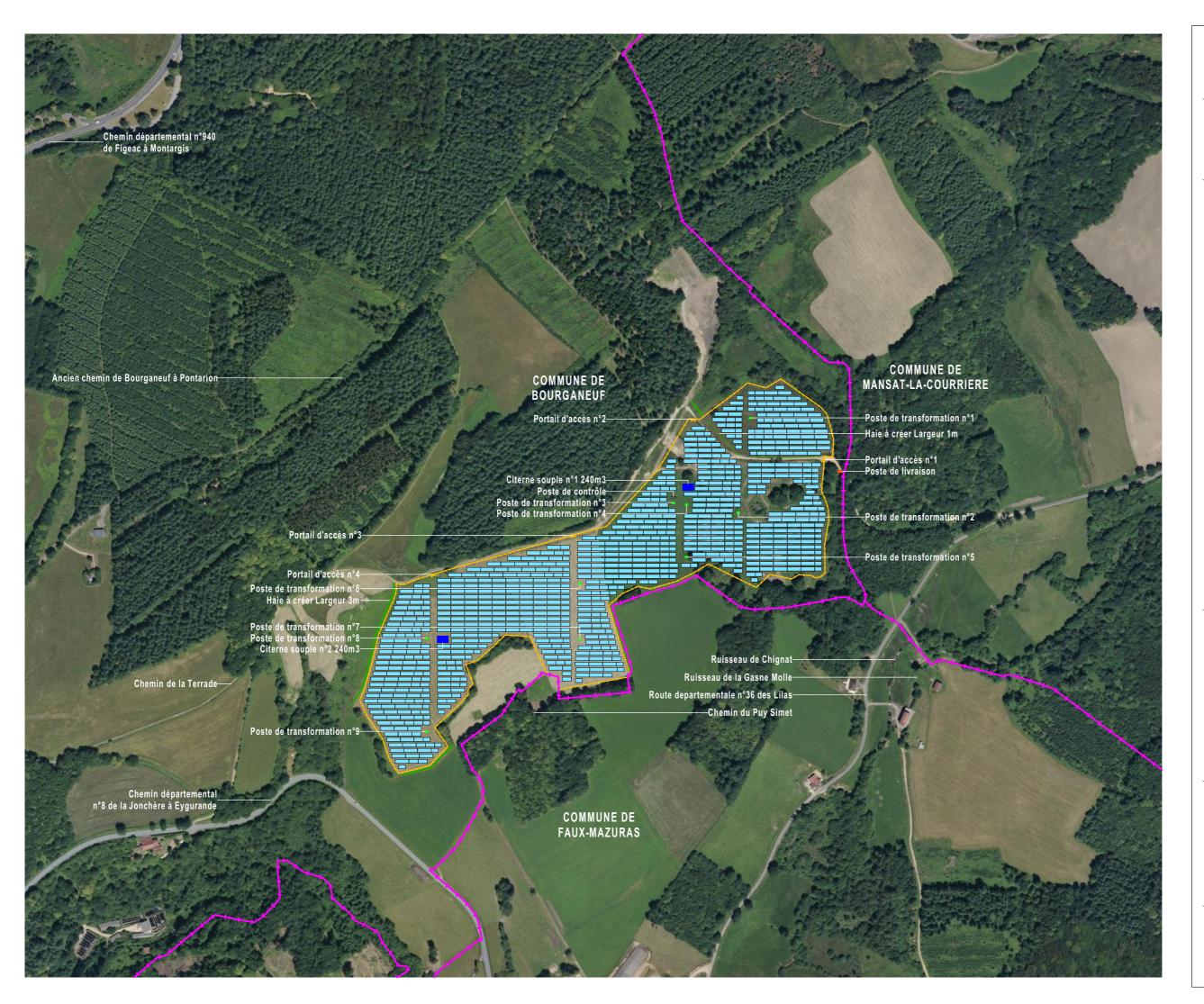


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 16 /71

PC1





VUE AÉRIENNE

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)

Poste de livraison

Poste de transformation

Poste de contrôle

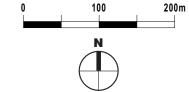
Citerne

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Haie à créer

Limite communale

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC₁

PAGE 17 / 71



PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

<u>Légende</u>

Parcelles d'implantation du projet

---- Cadastre

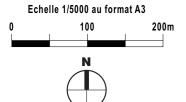
Limite communale

- - Limite de section

---- Limite de lieux-dits

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Bâtiments existants



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

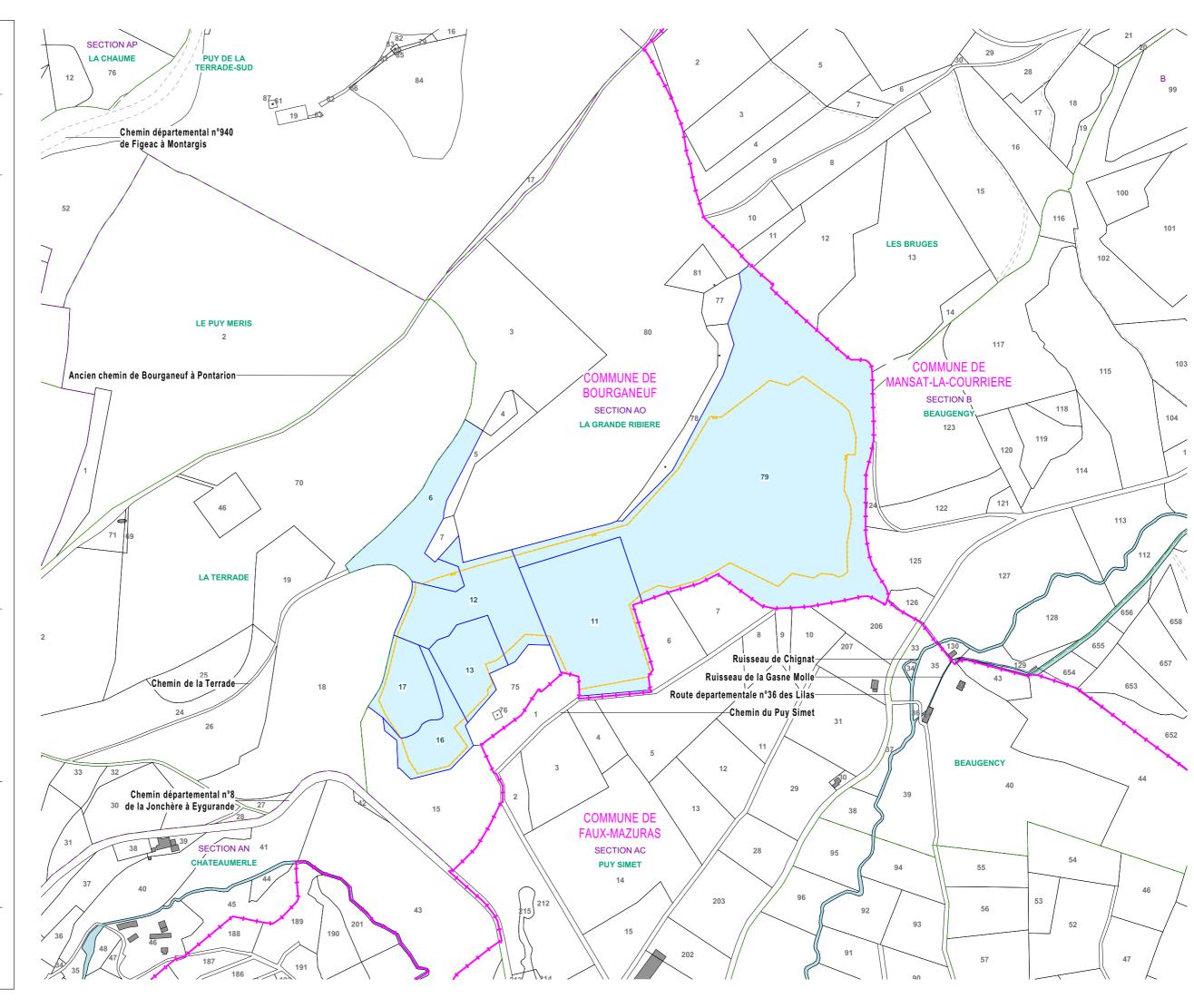
533 863 940 R.O.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 18 /71

PC⁻



PC2 - PL	VIIC	DE	MACCE	DEC	CUNIC	TDII	PILLI
ruz - rl	GIA.	UE	IMAGGE	DE9	CUNO	INU	PHON9

<u>Contenu</u>

- Plan de masse topographique Etat existant
- Plan de masse général du projet
- Plans de masse du projet au 1/1500ème
- Plan de masse du raccordement électrique
- Plan de masse géneral Format AO au 1/1000ème (voir document joint)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC2

PAGE 19 / 71



PLAN DE MASSE TOPOGRAPHIQUE ETAT EXISTANT

<u>Légende</u>

Parcelles d'implantation du projet

---- Cadastre

Limite communale

- - Limite de section

---- Limite de lieux-dits

Localisation de l'emprise clôturée du projet

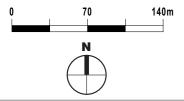
Bâtiments existants

Végétation existante

Végétation existante à supprimer

Courbes de niveaux

Echelle 1/3500 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

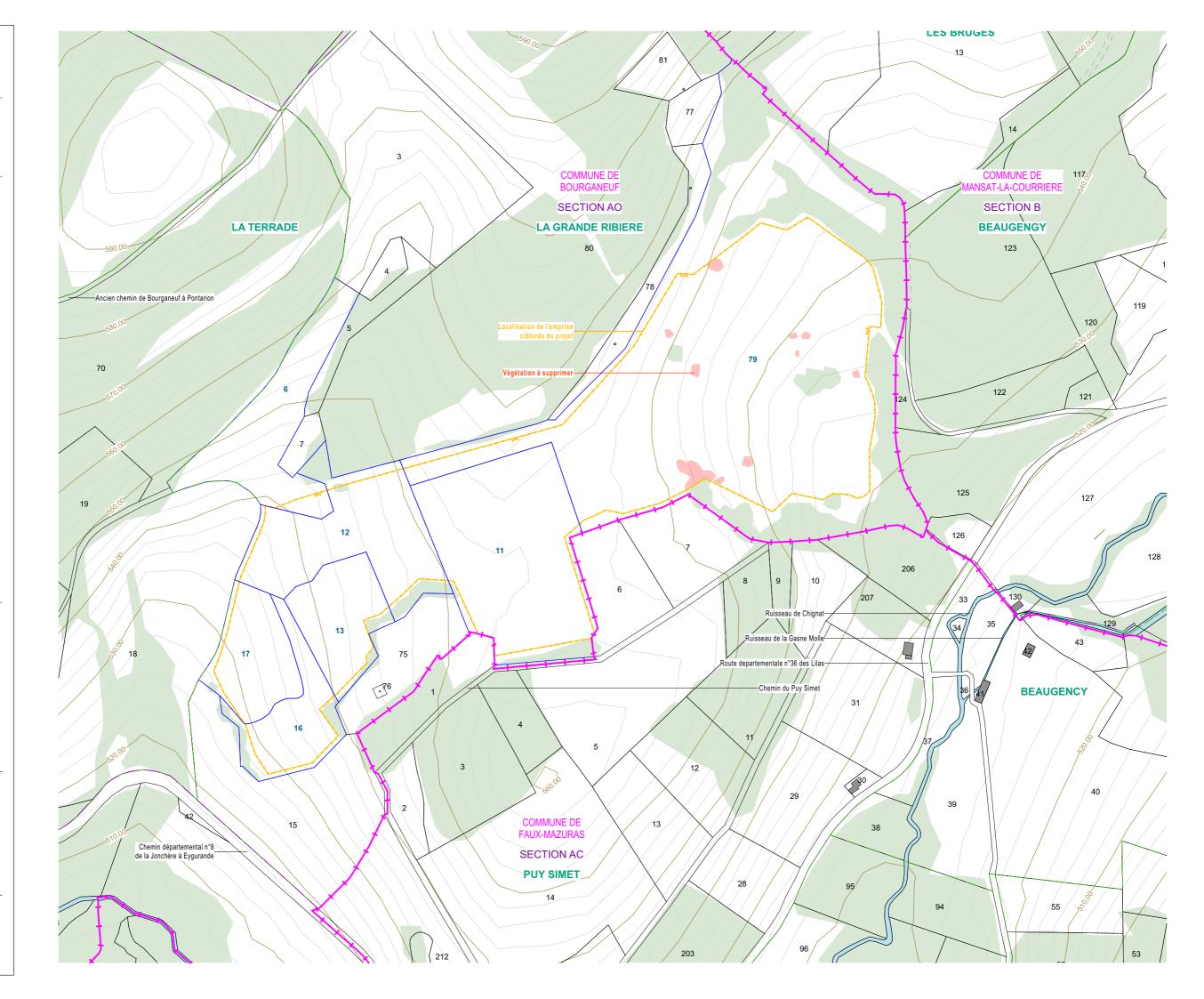
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

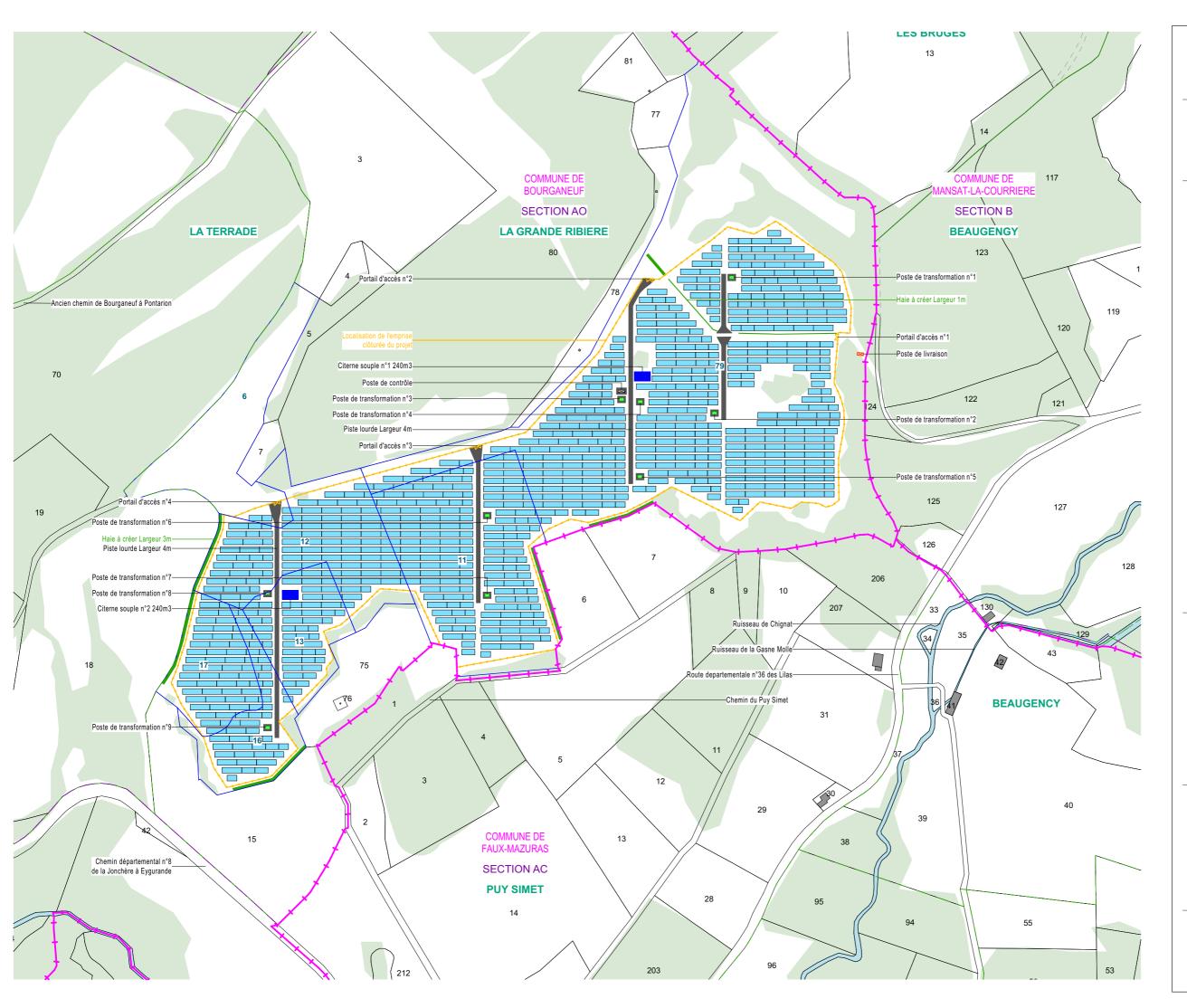


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 20 /71

PC2





PLAN DE MASSE DU PROJET

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)

Poste de livraison

Poste de transformation

Poste de controle

Citerne

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Piste lourde à créer
Haie à créer

Végétation existante

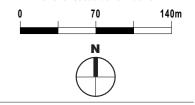
Bâtiments existants

Limite communale

- - Limite de section

--- Limite de lieux-dits

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Dénis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im:in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC2

PAGE 21 / 71



PLAN DE MASSE DU PROJET ZONE EST SUR LE POSTE DE LIVRAISON ET LE POSTE DE CONTROLE

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,36 et 12 panneaux)

Poste de livraison

Poste de transformation

Poste de controle

Citerne

Localisation de l'emprise

clôturée du projet

Piste lourde à créer

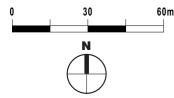
Haie à créer

Végétation existante Bâtiments existants

Limite communale

Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

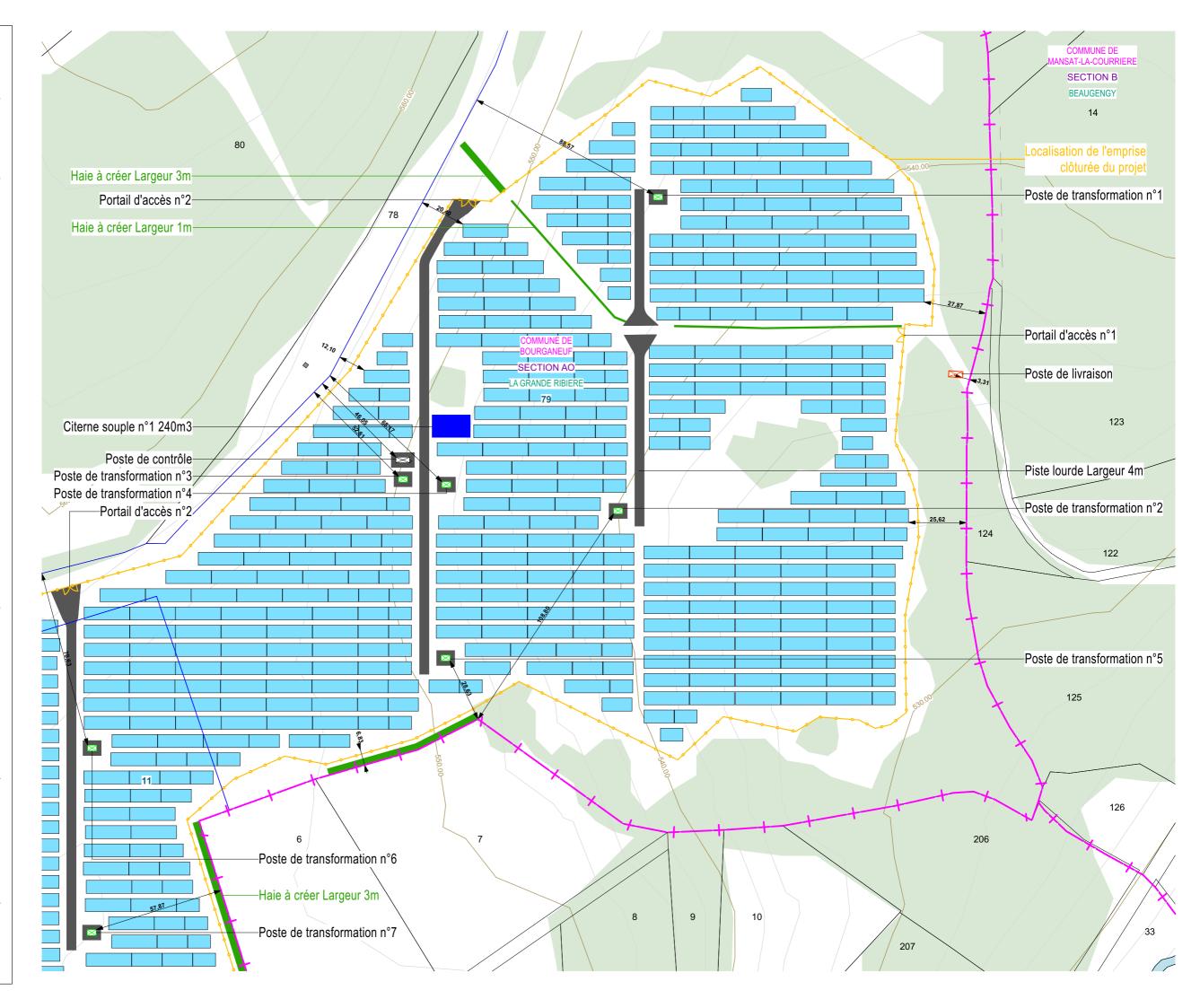
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

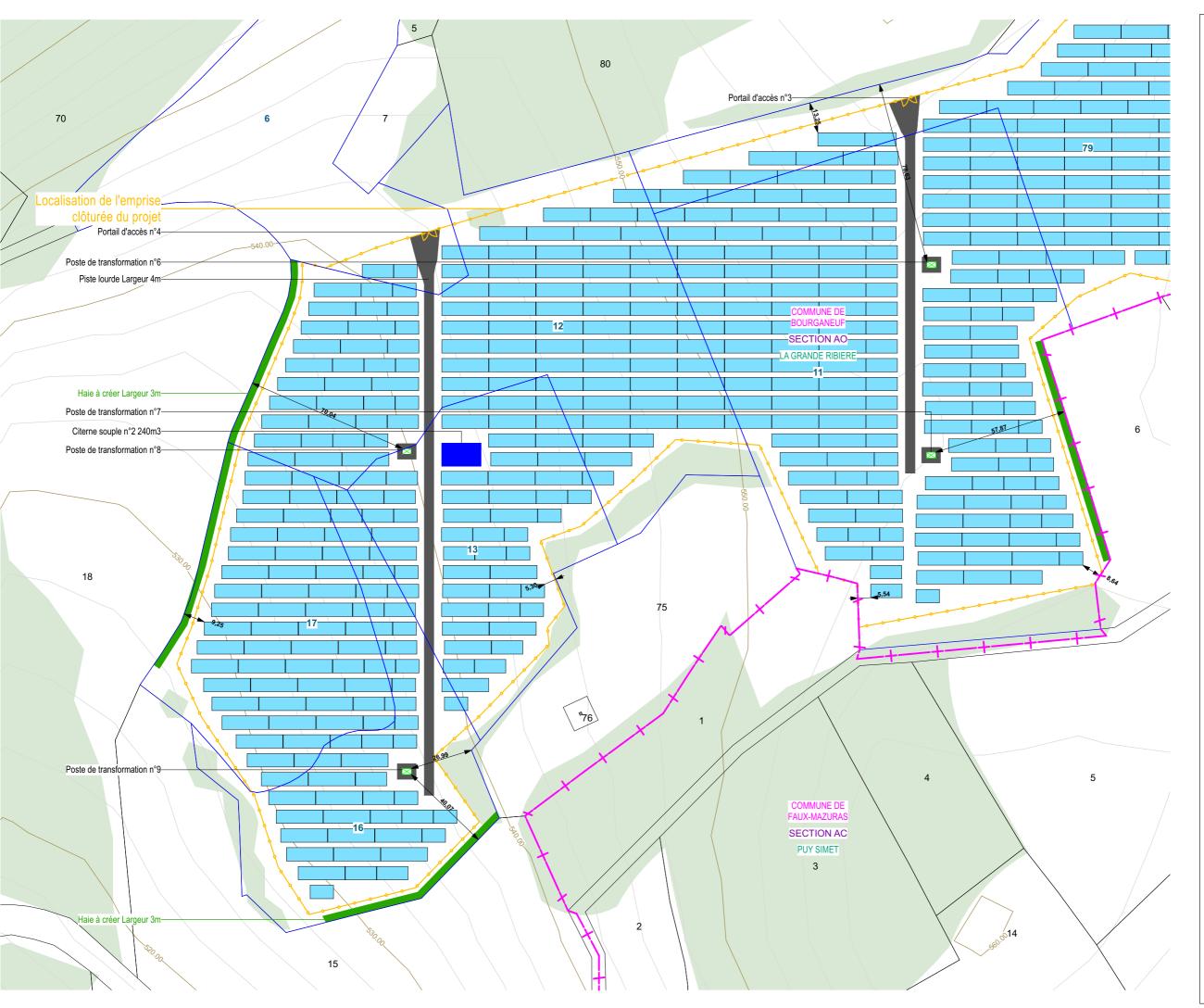


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 22 /71

PC:





PLAN DE MASSE DU PROJET ZONE OUEST SUR LES POSTES DE TRANSFORMATION N°6/7/78/9

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,36 et 12 panneaux)

Poste de transformation

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Piste lourde à créer
Haie à créer

Végétation existante

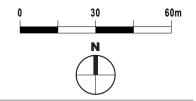
Bâtiments existants

Limite communale

Courbes de niveaux

Courbes de Hiveaux

Echelle 1/1500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im. n.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC2

PAGE 23 / 71

PLAN DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)

Poste de livraison

Poste de transformation

Poste de controle

Citerne

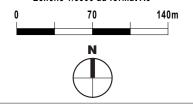
Localisation de l'emprise clôturée du projet
Piste lourde à créer

Haie à créer
Végétation existante
Raccordement électrique
Bâtiments existants

Bâtiments existants
Limite communale

Limite de section
Limite de lieux-dits

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com

SARL au capital de 16500€

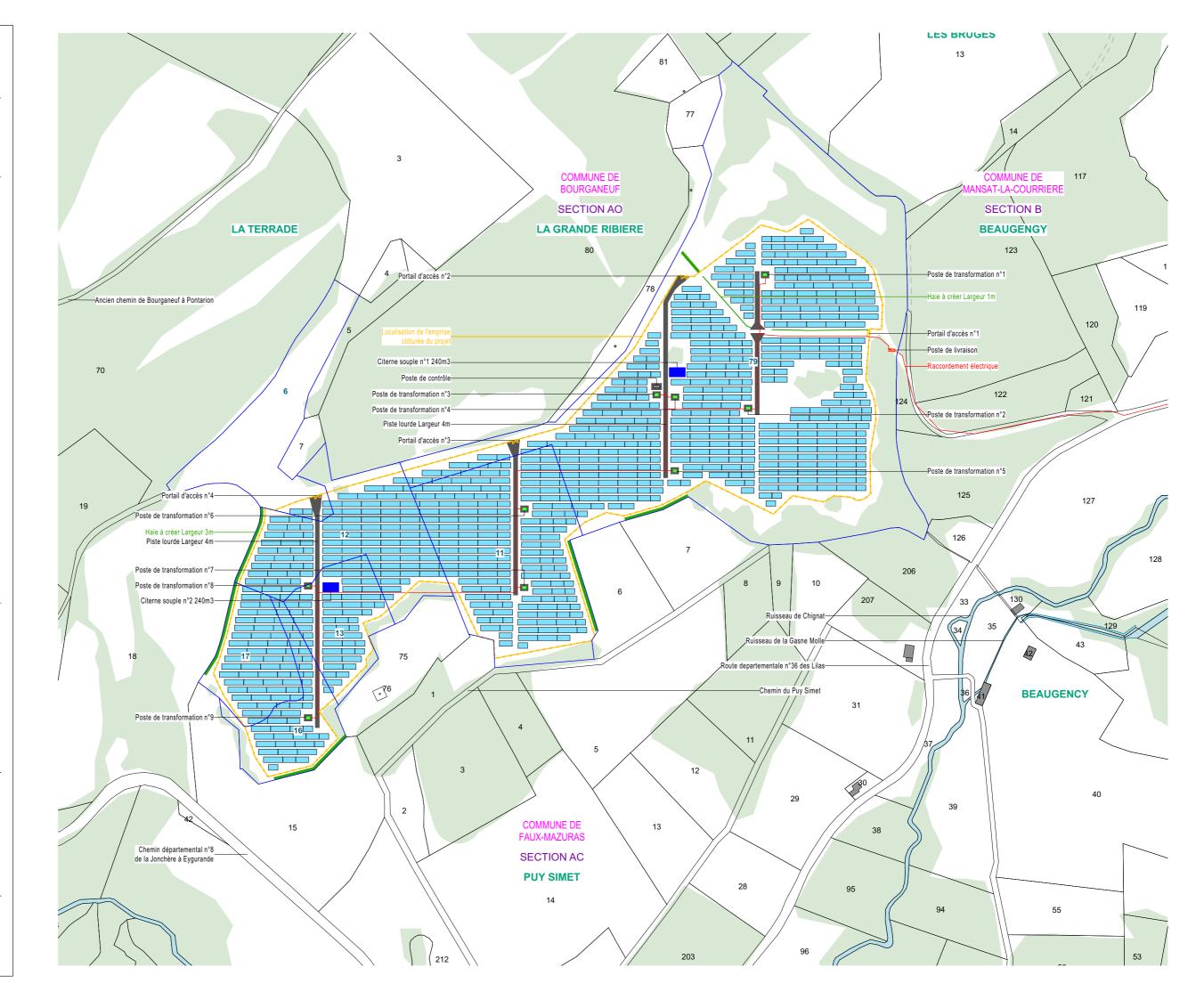
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 24 /71

PC2



	PC3 - PLANS	EN COUPE	DU TERRAIN ET	DE LA CONSTRUCTION
--	-------------	-----------------	----------------------	--------------------

<u>Contenu</u>

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' Etat existant et projeté
- Coupe BB' Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure
- Coupe du poste de livraison
- Coupe d'un poste de transformation
- Coupe du poste de controle

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.O.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC3

PAGE 25 / 71

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA' et BB'

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)

 \boxtimes Poste de livraison

Poste de transformation

Poste de controle Citerne

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Piste lourde à créer

Haie à créer

Végétation existante

Bâtiments existants

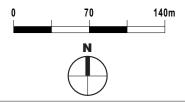
 \boxtimes

Limite communale

Limite de section

Limite de lieux-dits

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

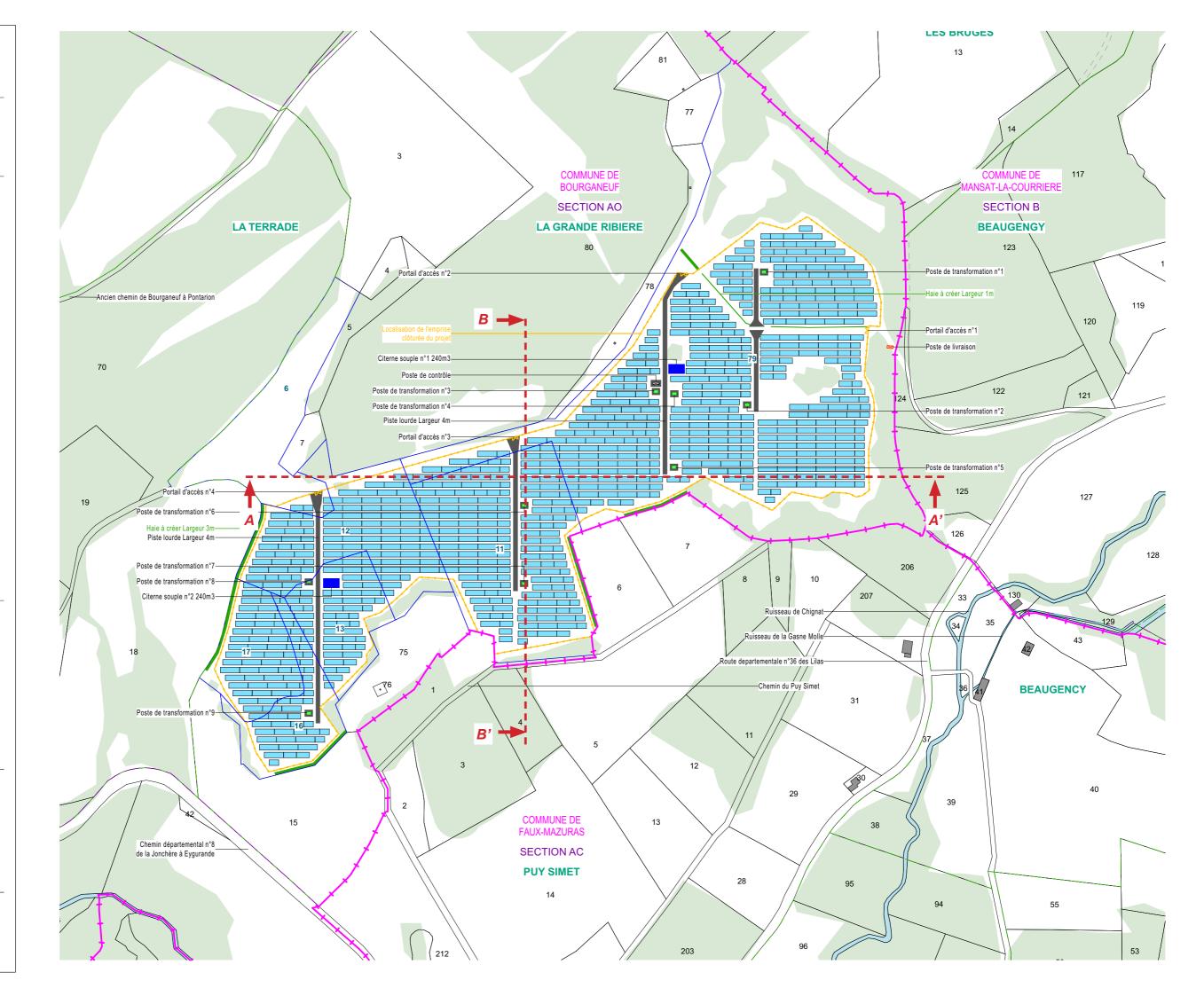
I'M IN ARCHITECTURE

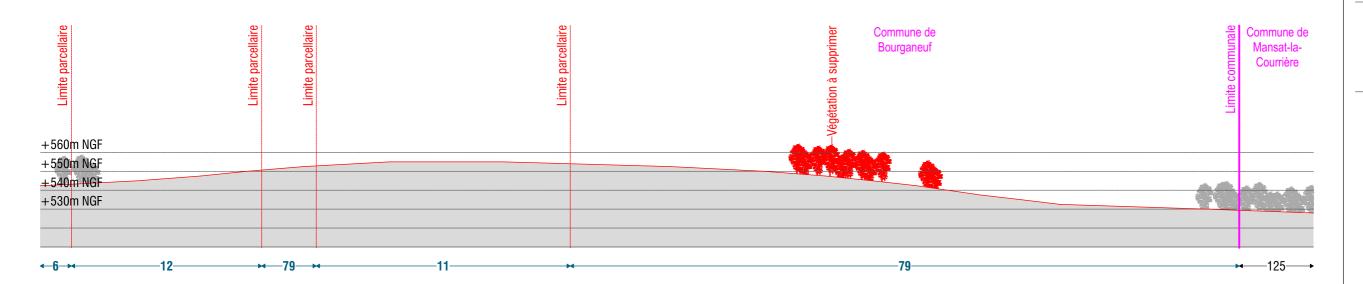
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



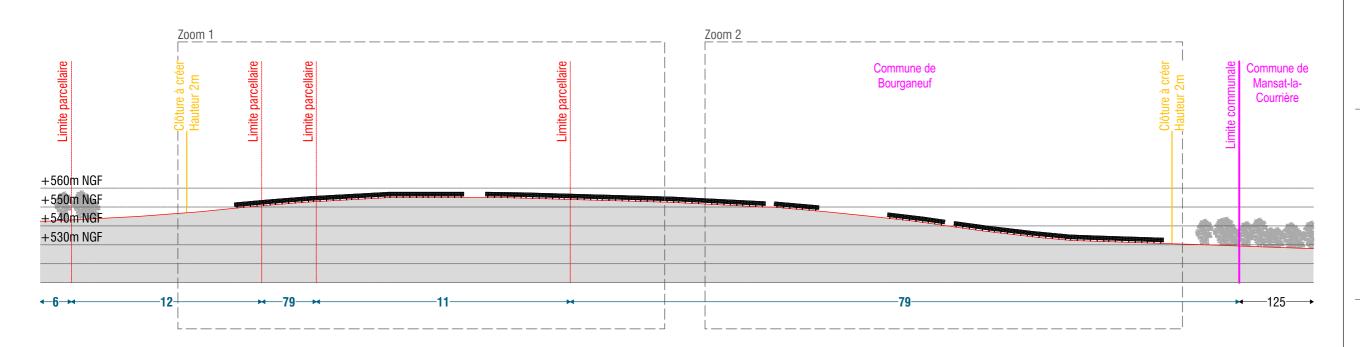
BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 26 /71





COUPE AA' - ETAT EXISTANT



COUPE AA' - ETAT PROJETÉ

COUPE AA' Etat existant et projeté

<u>Légende</u>

Tei

Terrain naturel

Piste lourde à créer

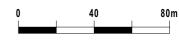
Clôture à créer

Table photovoltaïque

Végetation existante

Végétation à supprimer

Echelle 1/2000 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC3

PAGE 27 / 71

COUPE AA' ETAT PROJETÉ

<u>Légende</u>

Terrain naturel

Piste lourde à créer

Clôture à créer

Table photovoltaïque

43

Végetation existante
Végétation à supprimer

Echelle 1/750 au format A3 15

30m

Architecte

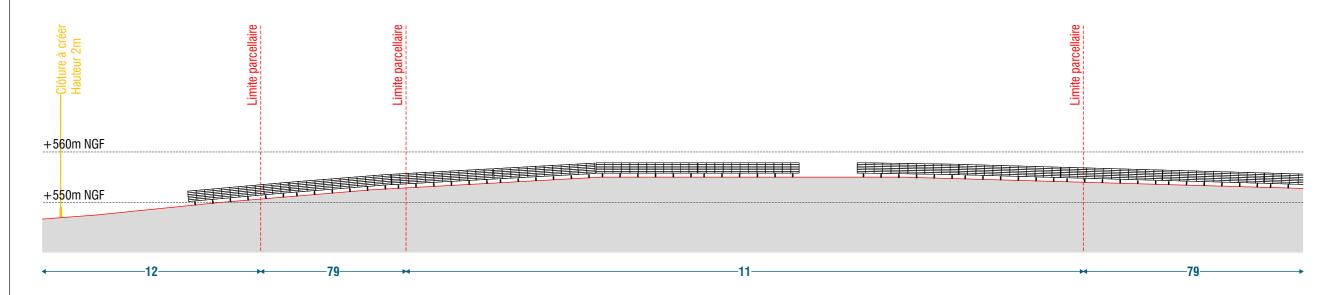
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



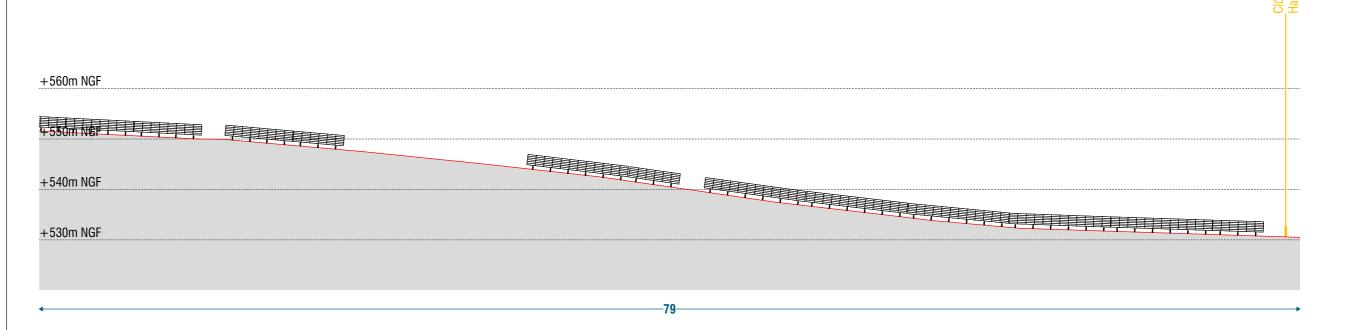
BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 28 /71

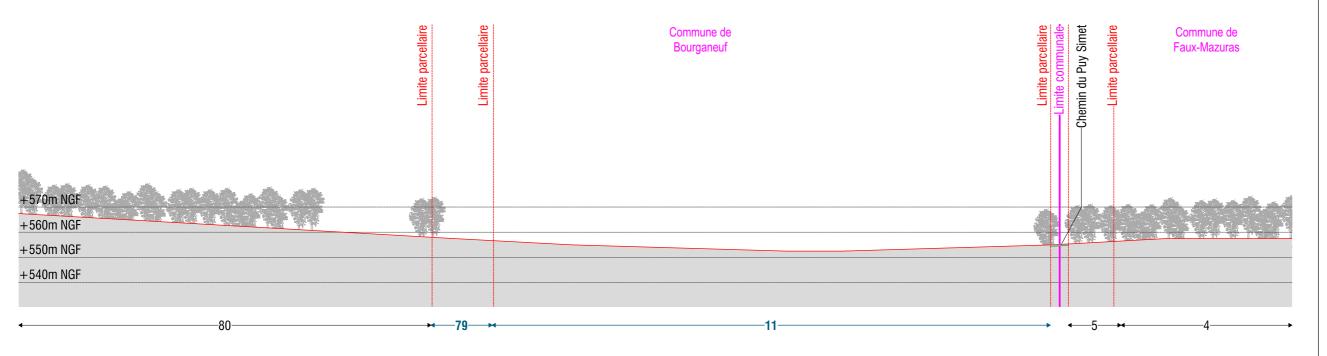
PC3



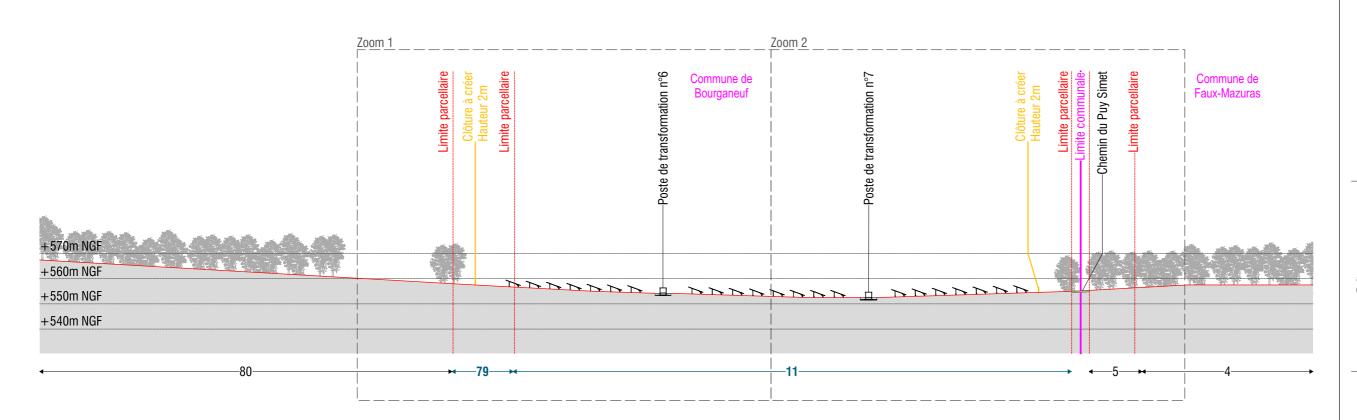
COUPE AA' - ZOOM 1



COUPE AA' - ZOOM 2







COUPE BB' - ETAT PROJETÉ

COUPE BB' ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

<u>Légende</u>

Terrain naturel

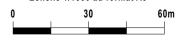
Piste lourde à créer

Clôture à créer

Table photovoltaïque

Poste de transformation

Echelle 1/1500 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC3

PAGE 29 / 71

COUPE BB' ETAT PROJETÉ

<u>Légende</u>

Terrain naturel

Piste lourde à créer

Clôture à créer

Table photovoltaïque

Poste de transformation

Végetation existante

Végétation à supprimer

Echelle 1/500 au format A3

Architecte

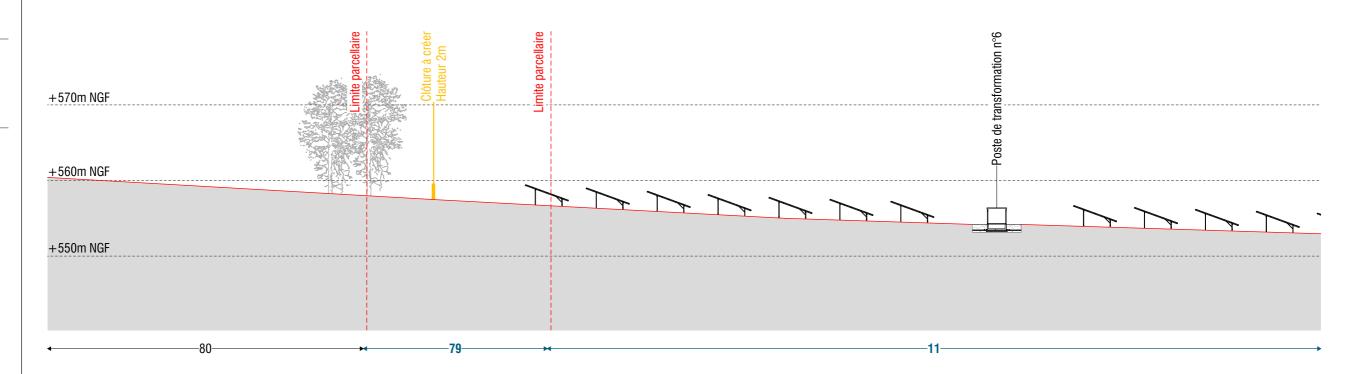
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im:in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

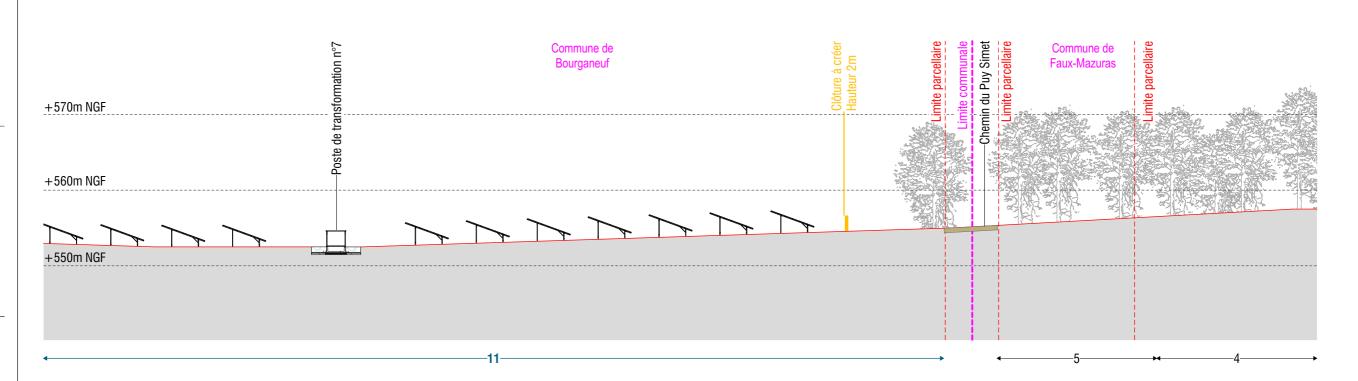


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

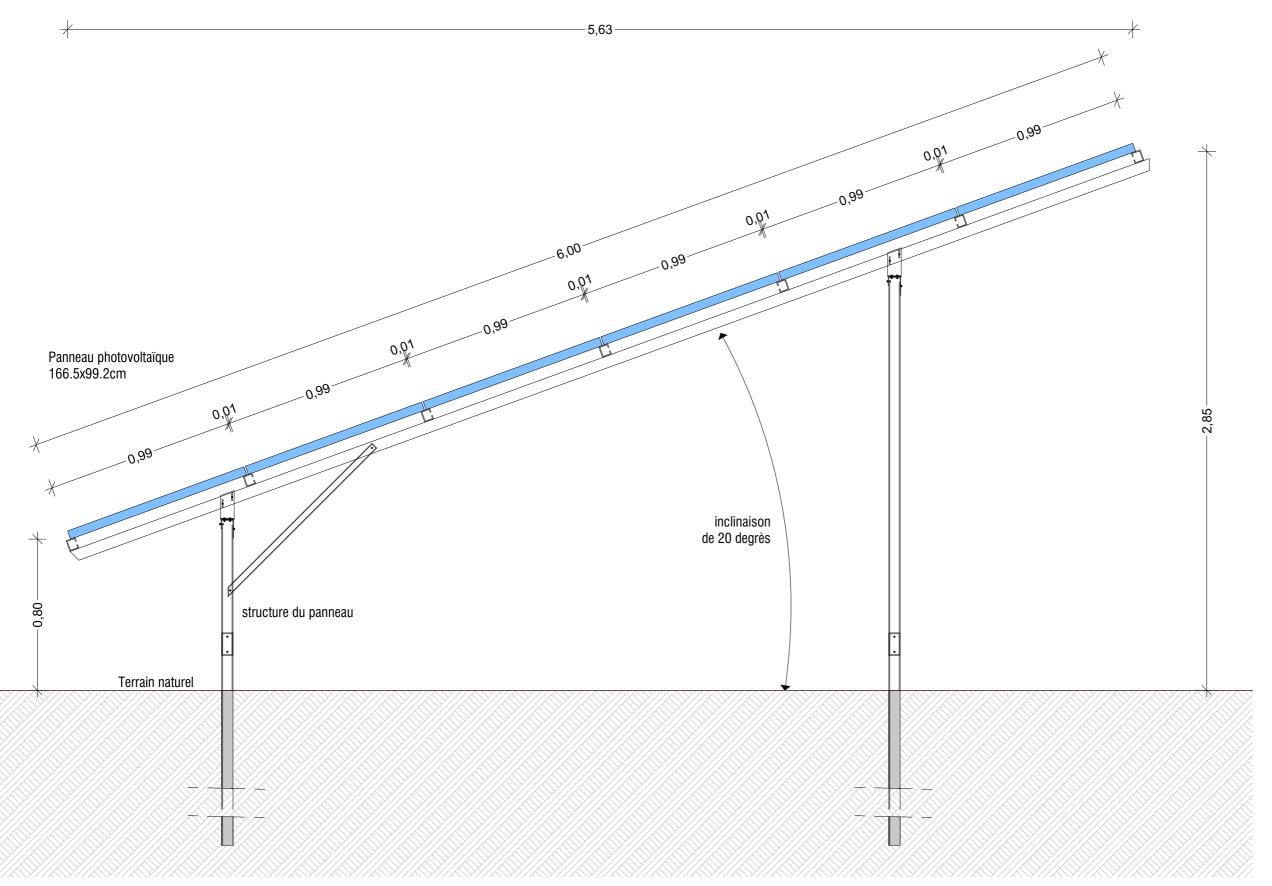
PAGE 30 /71



COUPE BB' - ZOOM 1



COUPE BB' - ZOOM 2



Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur sera validé par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

COUPE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

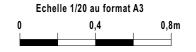
<u>Légende</u>

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 20,09m (72 panneaux) Longueur de 13,40m (48 panneaux) Longueur de 10,04m (36 panneaux)

Hauteur de 2,85m Largeur de 6m Largeur projetée au sol de 5,63m

Altitude comprise entre + 528mNGF et +558mNGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 31 / 71

COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

<u>Légende</u>

Caractéristique du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2,76m Longueur de 6,06m Largeur de 2,48m

Altitude: +535,8m NGF

Aspect extérieur: Enduit ton «gris pierre» RAL 7030



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.tn.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

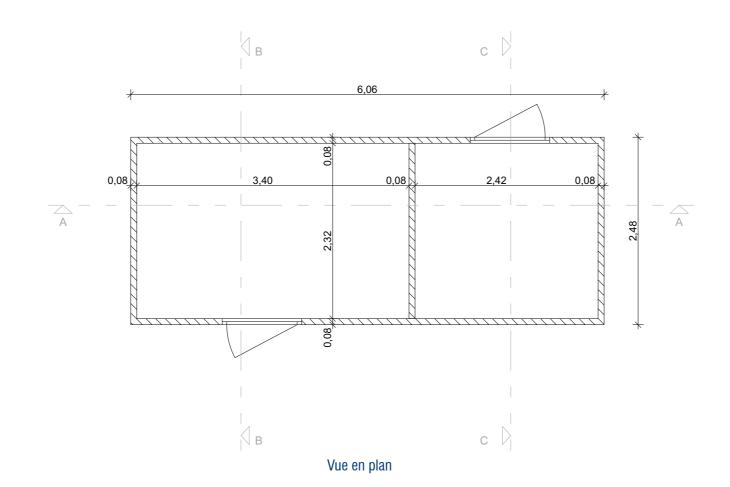
533 863 940 R.C.S. PARIS

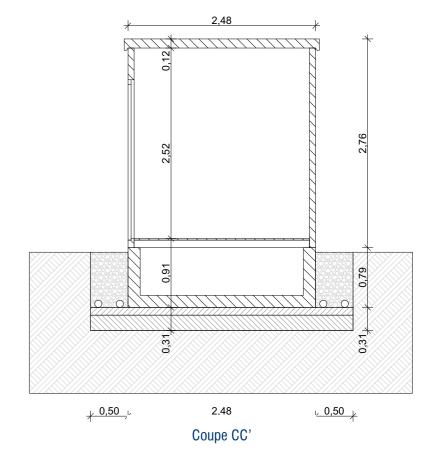


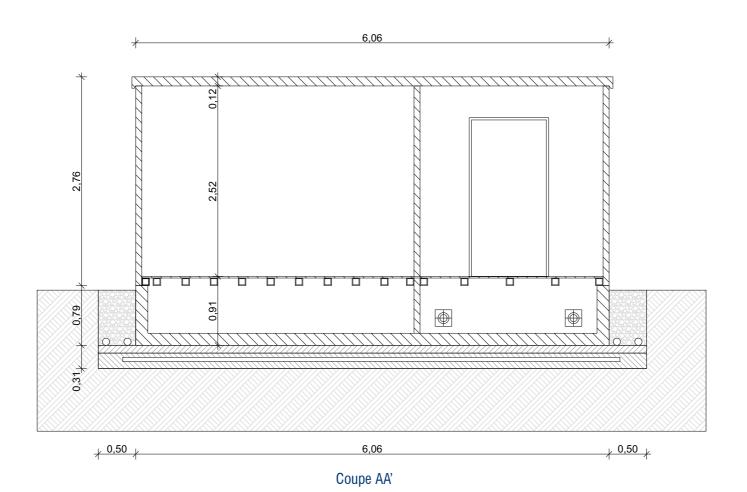
BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

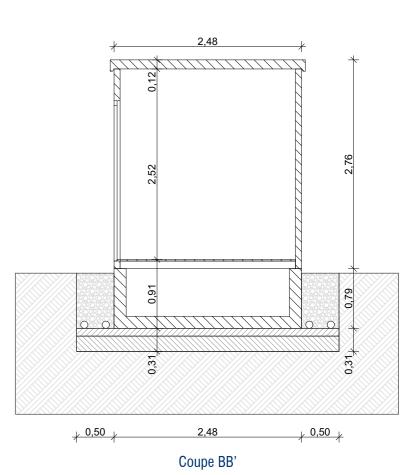
PAGE 32 /71

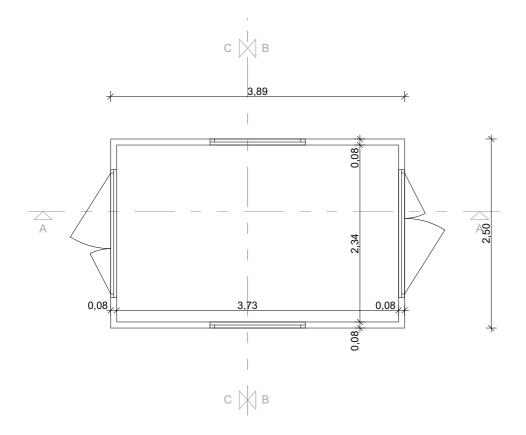




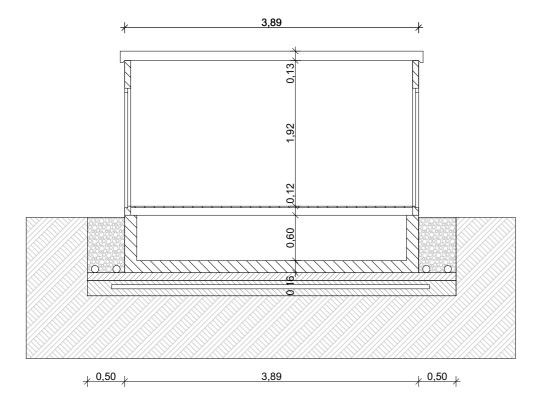




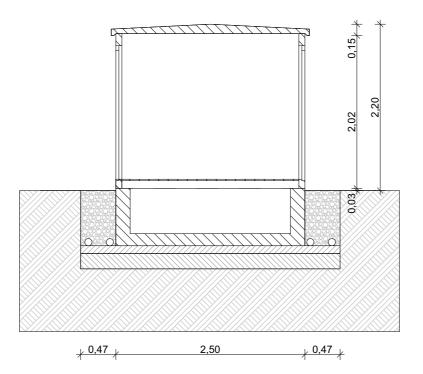




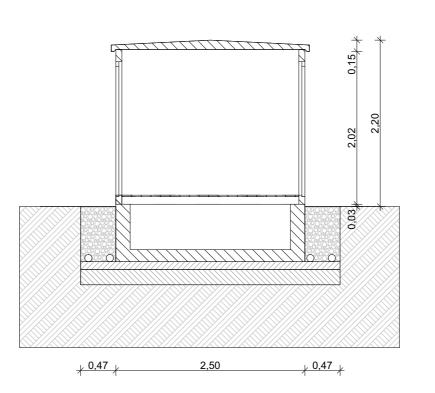
Vue en plan



Coupe AA' Coupe BB'



Coupe CC'



COUPE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

<u>Légende</u>

Caractéristique d'un poste de transformation :

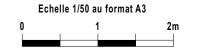
Hauteur de 2,2m Longueur de 3,89m Largeur de 2,50m

Altitude PDT 1: +544,8m NGF
Altitude PDT 2: +540,0m NGF
Altitude PDT 3: +549,8m NGF
Altitude PDT 4: +548,0m NGF
Altitude PDT 5: +548,7m NGF
Altitude PDT 6: +554,1m NGF
Altitude PDT 7: +552,5m NGF
Altitude PDT 8: +539,9 NGF

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Altitude PDT 9: +536,5m NGF



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Sint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC3

PAGE 33 / 71

COUPE DU CONTENEUR DE LA SALLE DE CONTROLE

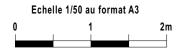
<u>Légende</u>

Caractéristiques du conteneur :

Hauteur totale sur plot : 2,80m Longueur de 6,06m Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Teinte «gris pierre» RAL 7030 Altitude: +550,0m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

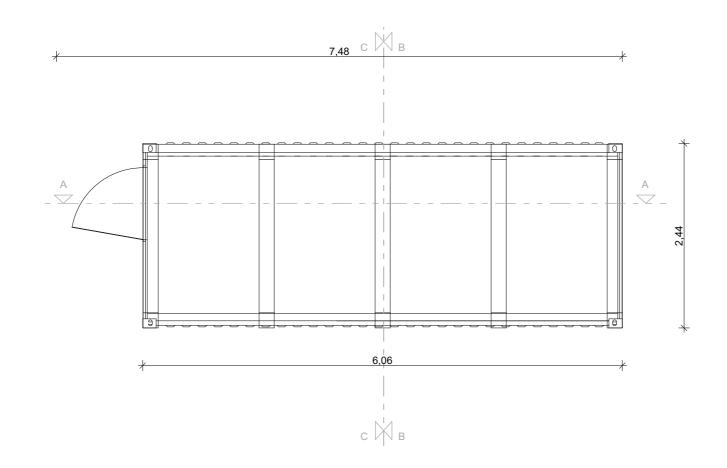
533 863 940 R.C.S. PARIS



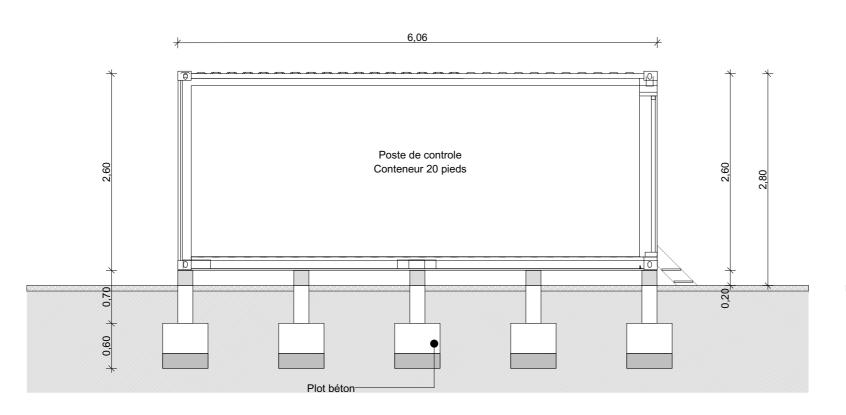
BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 34 /71

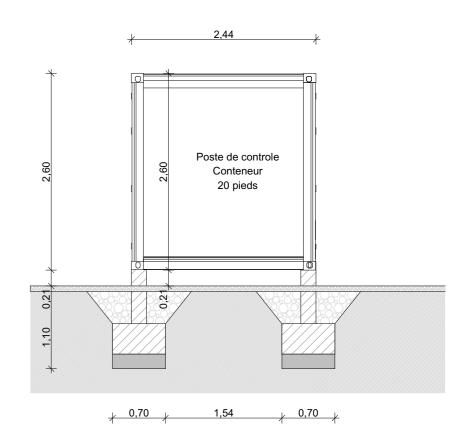
PC3



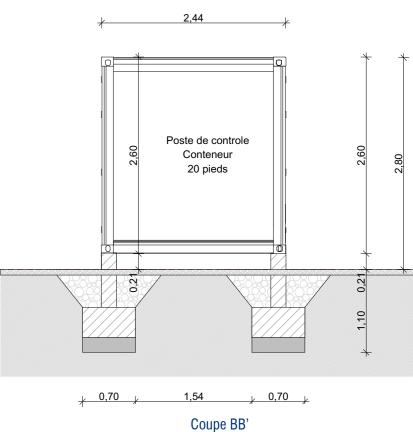




Coupe AA'



Coupe CC'



PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL at Capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC4

PAGE 35 / 71

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1/ Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site d'implantation envisagé pour accueillir la centrale photovoltaïque au sol se trouve dans la Creuse (23) à l'est du centre-ville de Bourganeuf, en limite communale avec Mansat-la-Courrière. Le point culminant de Bourganeuf atteint 602 m et son altitude minimale est de 380 m. La commune est limitrophe au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

La commune de Bourganeuf est traversée d'ouest en est par la route départementale RD 941 reliant Limoges à Clermont-Ferrand et du nord au sud par la RD 940 reliant Bourganeuf à Eymoutiers (87). Deux autres départementales permettent de joindre le centre-ville de Bourganeuf aux centres-villes des communes voisines, Masbaraud-Mérignat via la RD912 et Faux-Mazuras par la RD8.

Le site se trouve sur le plus haut plateau du paysage communal et surplombe la commune de Bourganeuf. Le projet se situe sur des terrains communaux dont un ancien site réservé à la pratique du moto cross. Plusieurs parcelles cadastrales sont concernées par cette implantation aux lieux-dits « la Grande Ribière » et « la Terrade » : n°6, 11, 12, 13, 16, 17et 79 de la section AO du cadastre de Bourganeuf, constituant une surface totale de 21,29 ha. Sur ce terrain, la surface clôturée du projet représente 14,38 hectares et la surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires se chiffre à 8,25 hectares.

Le site d'implantation inclut deux captages du « Milieu », leur périmètre de protection immédiate commun, ainsi que le périmètre de protection rapprochée de plusieurs captages d'alimentation en eau potable. Il se trouve par ailleurs à proximité de 15 points d'eau, dont les plus proches à environ 910 m, et dans le bassin versant du Taurion de la Gosne au Rau de la Gonge, correspondant à la masse d'eau « La Mourne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion ». Le ruisseau du Vergerest localisé à près de 100 m au sud.

2/ Historique du projet

Enerparc et la Commune de Bourganeuf ont commencé leurs échanges en 2018 avec une rencontre en mairie et une visite du site en juillet 2018. Suite à la résiliation des baux précaires en place sur les parcelles envisagées et à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018 autorisant le maire à signer la promesse de bail avec Enerparc, la sécurisation foncière de l'assiette du projet fut conclue le 19 décembre de la même année. Le bureau d'études NCA fut ensuite recruté au terme d'une mise en concurrence pour mener l'étude d'impact complète de mars 2019 à mai 2020. Sur cette période, Enerparc a entrepris d'échanger sur le projet avec les acteurs du territoire :

- La Commune de Bourganeuf et la Communauté de Communes Bourganeuf Royères de Vassivière tout au long de la phase d'études, et notamment pendant la période d'élaboration du PLUi sur l'hiver 2019-2020 afin de développer un projet conforme au plan et au règlement d'urbanisme
- Bâtiments de France en juin 2019 pour clarifier l'enjeu de co-visibilité depuis le bourg de Bourganeuf et adapter le projet en conséquence
- L'ARS dès juillet 2019 pour présenterle projet et recueillirles préconisations. Un point d'étape avec informations complémentaires a eu lieu en novembre 2019, suivi d'une discussion de définition et validation du projet au terme de l'étude d'impact en juin 2020
- Le SDIS de la Creuse depuis fin juillet 2019 pour comprendre les exigences en termes de voieries notamment, à l'intérieur et à l'extérieur du parc et vis-à-vis des espaces boisés. Un point téléphonique le 28 février 2020 a permis de définir les espaces à prendre en compte en tant que boisements pour observer une distance de sécurité
- Avec Enedis depuis août 2019 : une demande de raccordement avant complétude du dossier a été envoyée courant août et s'en sont suivis de nombreux échanges pour étayer le dossier, aboutissant à une réponse conforme aux attentes le 15 juin 2020
- La DDT à partir de mars 2020, avec une réunion de concertation le 3 juin 2020 et la prise en compte des points discutés pour la finalisation du dossier de demande de PC
- La DREAL, contactée en juillet 2020, en cours de finalisation du dossier, n'a pas souhaité être sollicitée pour donner un avis préalable à la phase d'instruction
- La Chambre d'agriculture depuis juillet 2020, pour construire un projet d'activité pastorale, l'étude préalable agricole devant être livrée au début de l'automne, avant le démarrage de l'enquête publique

3/ Présentation du projet

Puissance de la centrale : 16 255,80 kWc

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol connectée au réseau public et comporte à cettefin une liste limitée d'équipements décrits ci-dessous.

Aménagement prévu pour le terrain

Aucun aménagement lourd n'est envisagé sur le terrain. L'ancien terrain de motocross sera étudié séparément et des travaux de génie civil devront être spécifiquement adaptés à la topographie de cette partie du site. Le seulaménagement prévu sur la voirie existante et le terrain consiste à réaliser des chemins donnant accès aux postes de transformation, au poste de livraison et au poste de contrôle. Ces chemins deservice sont aménagés après une légèreexcavation etl'installation d'une couche de géotextile puis de gravierstel que présenté sur la photographie ci-dessous



Implantation, organisation et composition des volumes des constructions nouvelles

L'aménagement d'un parc type comporte les équipements suivants :



Module PV

Le module photovoltaïque est l'organe de la centrale au niveau duquel se produit lephénomène de photoélectricité, qui consiste à transformer le rayonnement solaire enélectricité. Ces panneaux sont constitués de cellules PV, qui assurent cette conversion, et quisont disposées en série afin de fournir une certaine puissance par panneau. Cette puissance, donnée en Watts Crête (Wc) est définie selon des conditions d'ensoleillement, de températureet de qualité de l'air spécifiques.

Les panneaux utilisés sont généralement composés de silicium poly- ou mono-cristallin, qui leur attribue leur reflet decouleur bleu foncé.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet



Fondations avec pieux

Sur les centrales PV de grande échelle, les modules sont habituellement montés sur desstructures élevées, afin de réduire l'occupation du sol. Selon la topographie du site et larésistance du sol, les fondations peuvent nécessiter un pré-forage ou l'installation de longrines béton. Une installation de pieux en acier battus dans le sol, voire de vis métalliques, est la solution privilégiée. Le battage esteffectué à l'aide d'un véhicule spécifique, muni d'actionneurs permettant d'enfoncer les pieuxdans le sol. La longueur de ces fondations est ajustée selon la qualité du sous-sol.



Structure de montage

La structure de montage est conçue de manière à accepter des modules de différentes dimensions. L'angle d'inclinaison dépend de l'emplacement du projet mais s'élève àenviron 20° en France. Les rangées de modules sur la structuresont conçues de telle sorte que l'espace entre les rangées soit suffisant pour les phasesd'opération, et ne limite pas les performances de la centrale en causant trop d'ombrage. Cet espace seraen moyenne de 2,5 mètres.

Système à plusieurs rangées de pieux — L'utilisation de 3 rangées de modules ou plus, enportrait ou paysage offre une occupation du sol plus importante en MW par hectare. La partie inférieure de la structure se trouve à 80 centimètre du sol, permettant ainsi la poussede plantes de faible hauteur. Cette surélévation destables par rapport au sol réduit les risques de dommages sur les modulesainsi que l'ombrage éventuellement causé par lavégétationen phase d'exploitation.



Onduleur

Les onduleurs assurent la conversion du courant continu, issu des modules, en courant alternatif, afin d'être ensuite injecté sur le réseau. Les onduleurs sur la centrale de Bourganeuf seront de type « string », ce qui signifie qu'ils sont directement connectés aux chaînes de modules avoisinants. De plus faible puissance que des onduleurs centraux, ils sont donc plus nombreux mais également plus légers. Ceci leur permet d'être installés directement sur la structure de montage, signifiant une installation facile sans engins lourds ainsi qu'une emprise au sol nulle.

Les câbles sortant des onduleurs sont ensuite conduits à des coffrets AC, voire directement raccordés au poste de transformation.



Poste de transformation

La tension de la puissance AC en sortie des onduleurs ou des coffrets AC fixés aux structures de montage estensuite directement élevée à 20 kV au sein de postes de transformation. Ces stations intègrent un transformateur et une armoire de commande.La couleur de ces postes sera de teinte verte ou beige - selon les recommandations des servicesinstructeurs- et leurs dimensions sont 6058 x 2896 x 2438 (I x h x L).



Poste de livraison pour l'ensemble du parc

En limite de domaine public, le parc sera équipé d'un poste de livraison permettant d'évacuer l'électricité produitevers le poste source de Mansat-la-Courrière et à partir duquel le courant est géré par l'opérateur Enedis



Clôture

Le parc sera équipé d'une clôture grillagée périphérique d'une hauteur d'environ 2 mètres. Ces clôtures sont de teinte gris acier galvanisé etsont composées de piquets ancrés au sol et de tressage métallique.

PC5 - PLANS [DES FAÇADES	ET DES TOITURES
---------------	-------------	-----------------

<u>Contenu</u>

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- D'un poste de transformation
- Du poste de livraison
- Du poste de controle
- D'une citerne
- De la clôture
- Des portails

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC5

PAGE 39 / 71

PLAN MODÈLE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

<u>Légende</u>

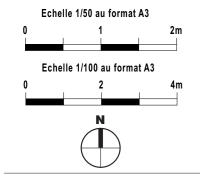
Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 20,09m (72 panneaux)

Hauteur de 2,85m Largeur de 6m Largeur projetée au sol de 5,63m Altitude comprise entre

+ 528mNGF et +558mNGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im in archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

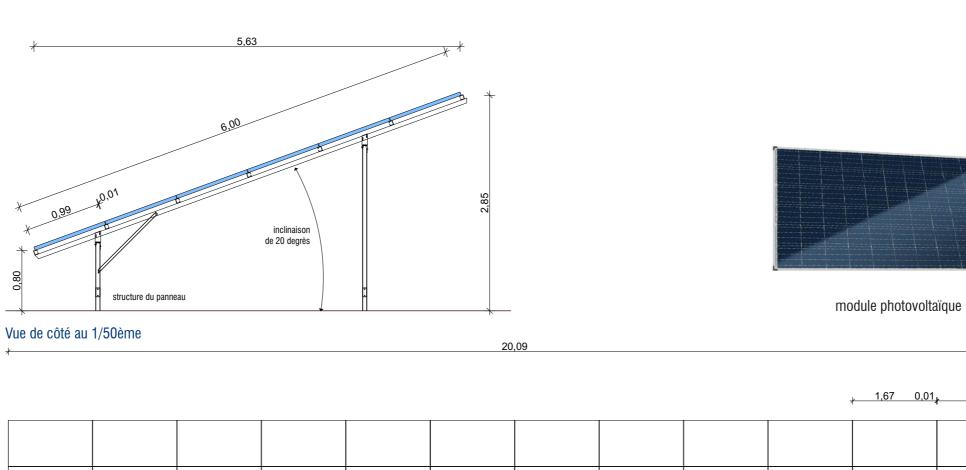
533 863 940 R.C.S. PARIS

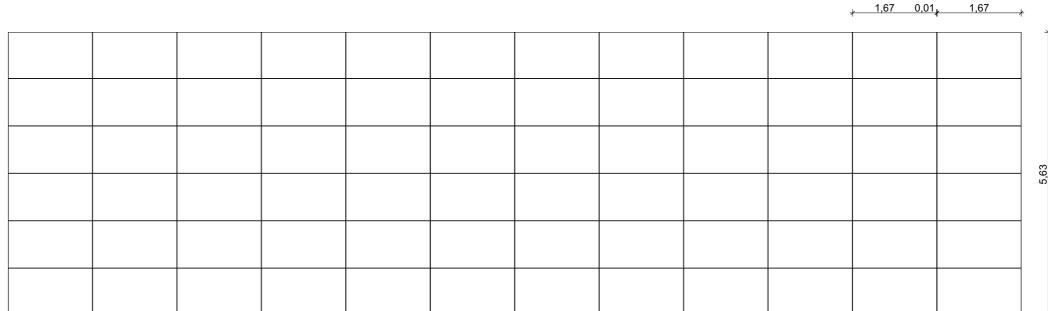


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

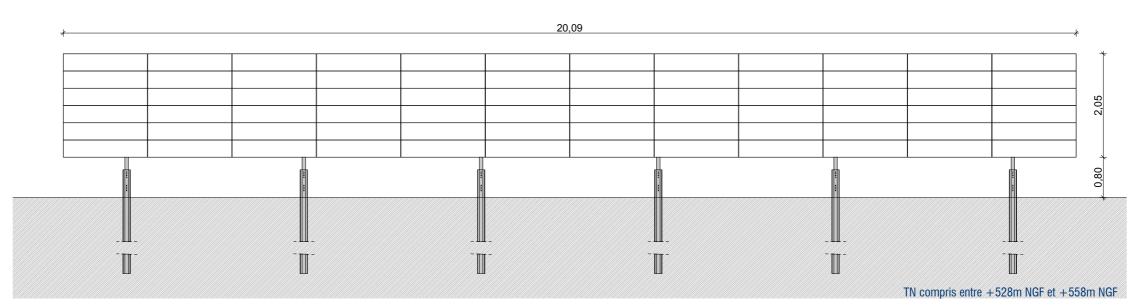
PAGE 40 /71

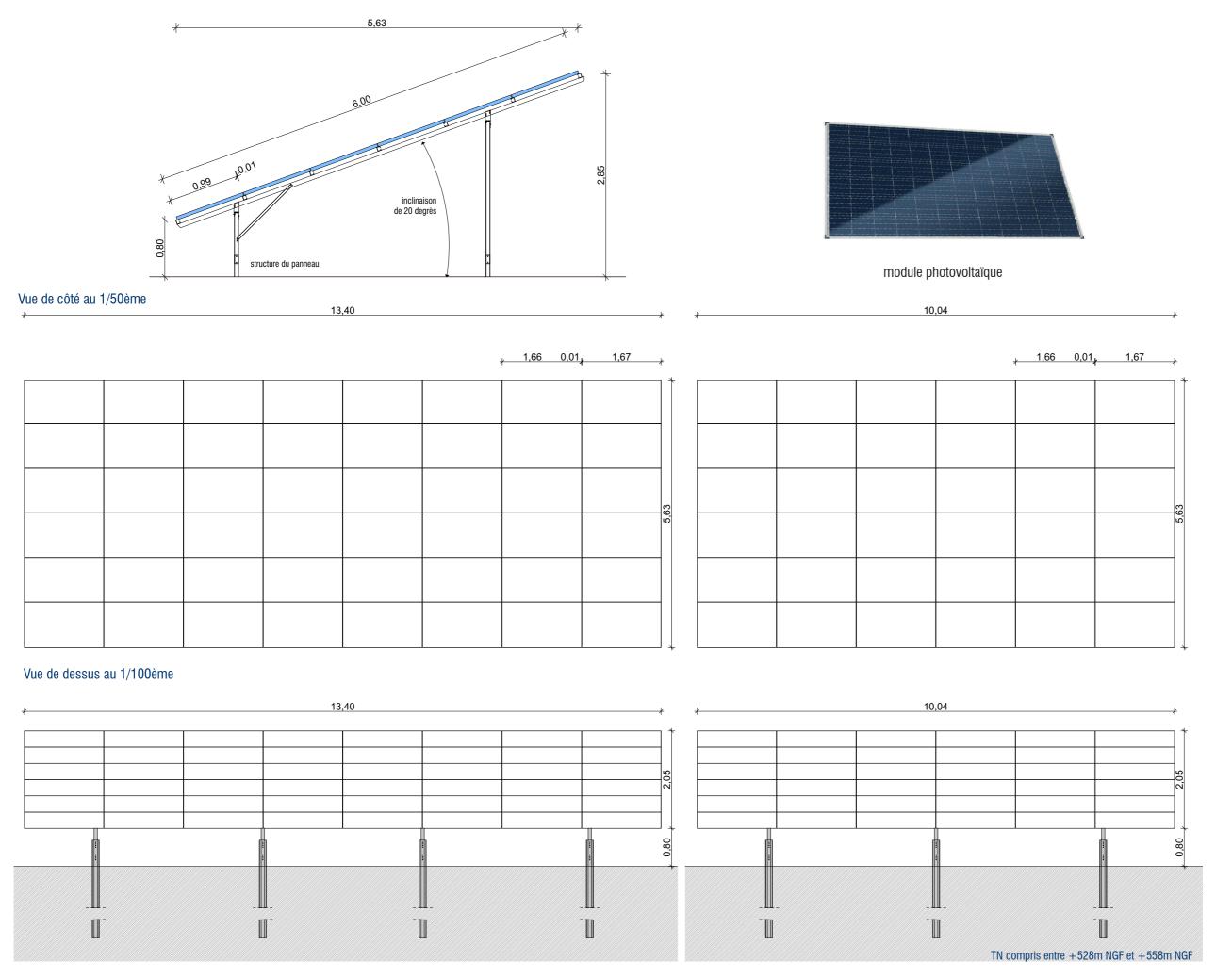






Vue de dessus au 1/100ème





PLAN MODÈLE D'une structure photovoltaïque

<u>Légende</u>

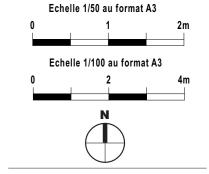
Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 13,40m (48 panneaux) Longueur de 10,04m (36 panneaux)

Hauteur de 2,85m Largeur de 6m Largeur projetée au sol de 5,63m Altitude comprise entre

+ 528mNGF et +558mNGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC5

PAGE 41 / 71

PLAN MODÈLE Du poste de livraison

<u>Légende</u>

Caractéristique du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2,76m Longueur de 6,06m Largeur de 2,48m

Altitude: +535,8m NGF

Aspect extérieur: Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Echelle 1/50 au format A3 0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

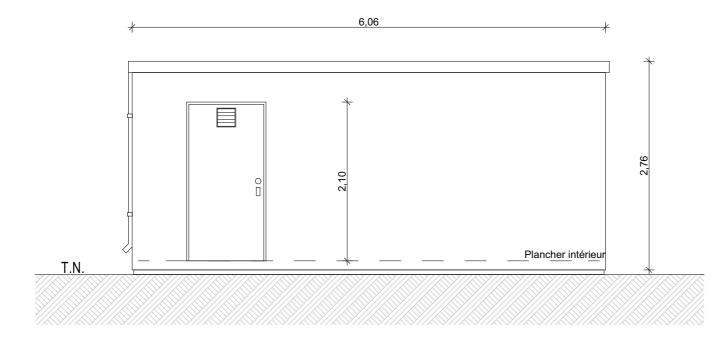
533 863 940 R.C.S. PARIS

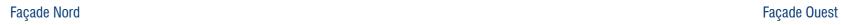


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 42 /71

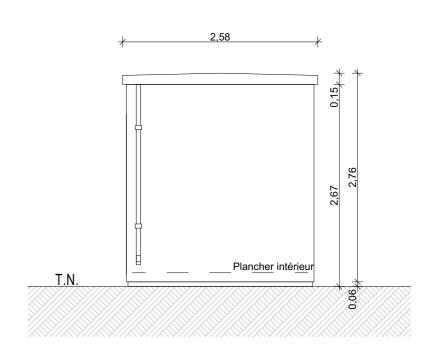
PC5







Façade Sud Façade Est



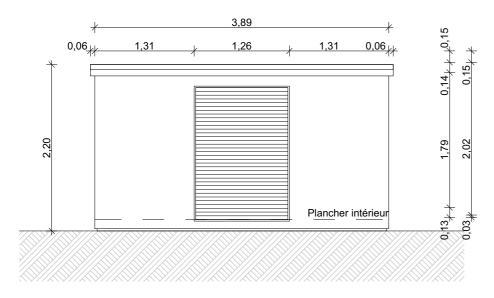
2,58

T.N.

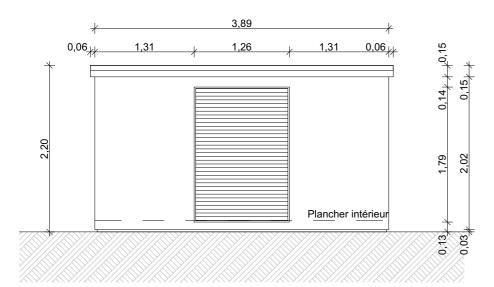
0,15

2,67

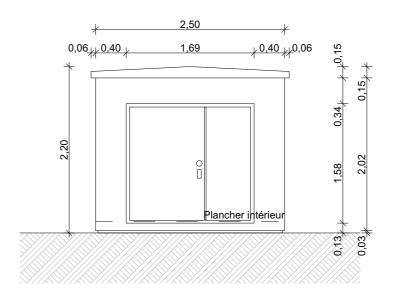
Plancher intérieur



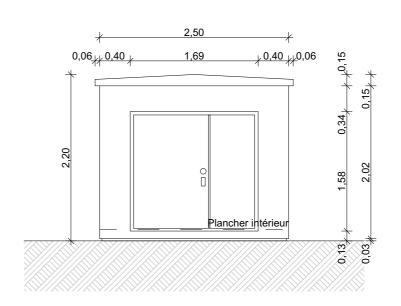
Façade Sud



Façade Nord Façade Est



Façade Ouest



PLAN MODÈLE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

<u>Légende</u>

Caractéristique d'un poste de transformation:

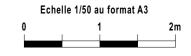
Hauteur de 2,2m Longueur de 3,89m Largeur de 2,50m

Altitude PDT 1: + 544,8m NGF Altitude PDT 2: +540,0m NGF Altitude PDT 3: +549,8m NGF Altitude PDT 4: +548,0m NGF Altitude PDT 5: +548,7m NGF Altitude PDT 6: +554,1m NGF Altitude PDT 7: +552,5m NGF Altitude PDT 8: +539,9 NGF

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Altitude PDT 9: +536,5m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE 30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im:in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC5

PAGE 43 / 71

FACADES DU CONTENEUR DE LA SALLE DE CONTROLE

<u>Légende</u>

Caractéristiques du conteneur :

Hauteur totale sur plot : 2,80m Longueur de 6,06m Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Teinte «gris pierre» RAL 7030 Altitude: +550,0m NGF

Echelle 1/50 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.:n.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

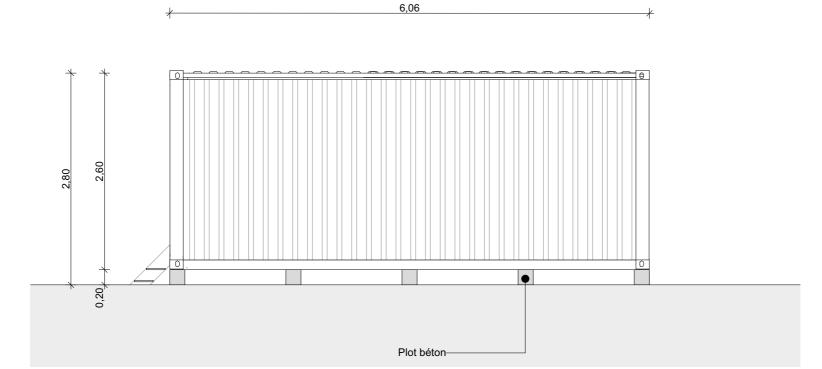
533 863 940 R.C.S. PARIS

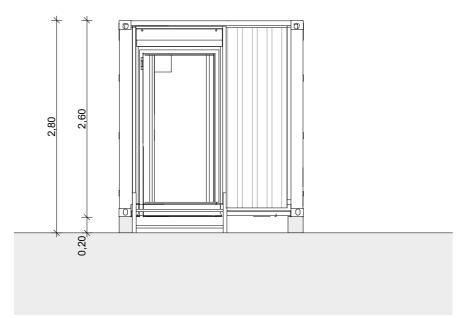


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 44 /71

PC5





Façade Nord

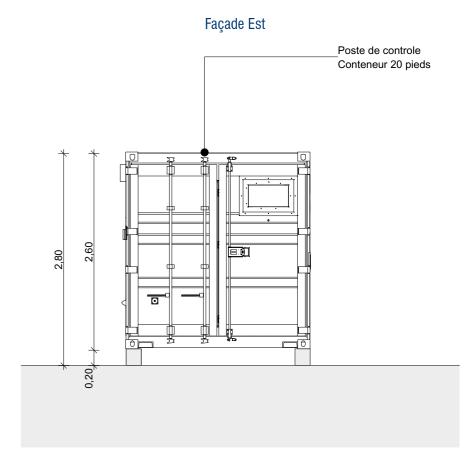
6,06

7

9

08

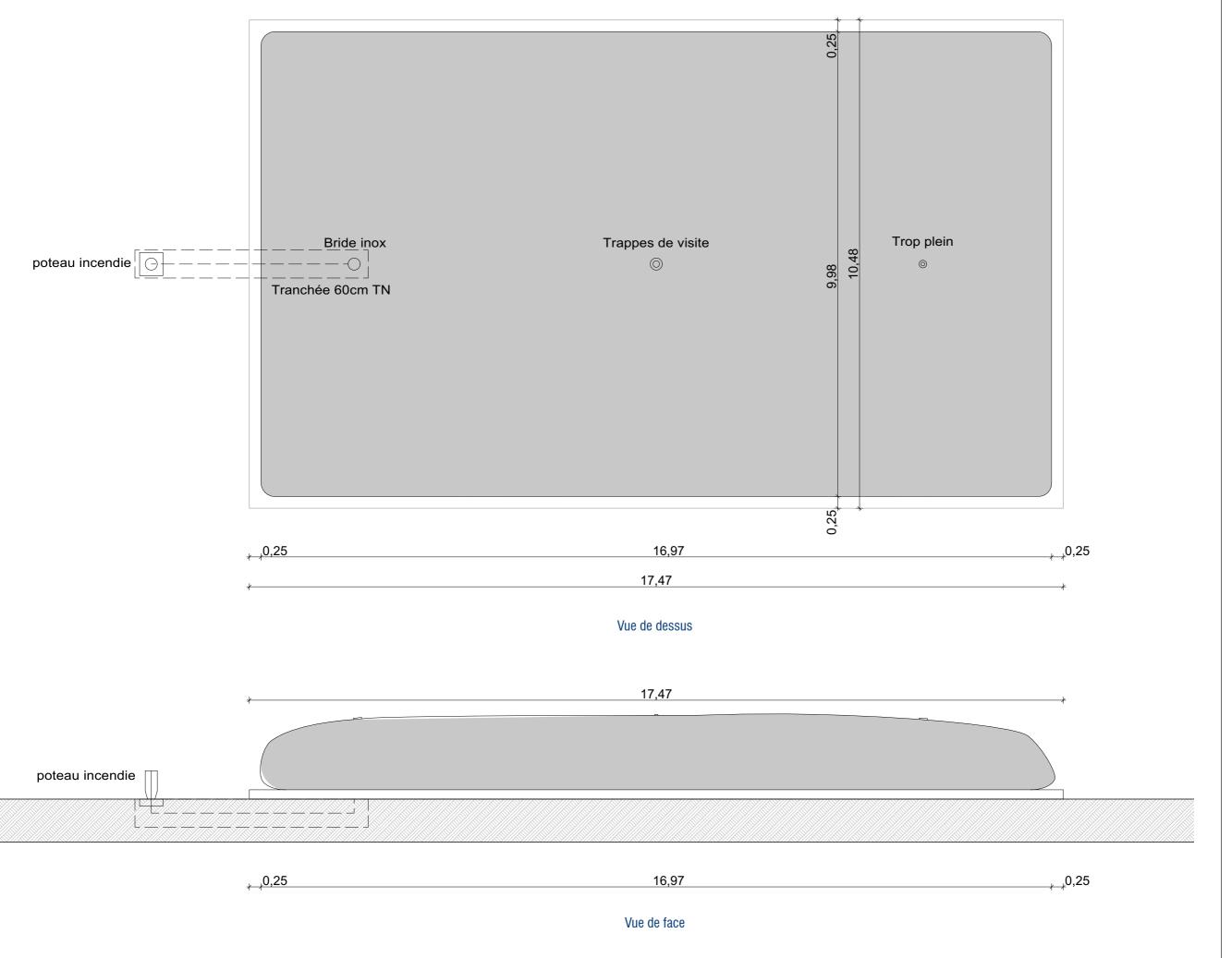
7



Façade Sud

-Plot béton

Façade Nord



VUE DE FACE ET EN PLAN DE LA CITERNE SOUPLE

<u>Légende</u>

Caractéristique de la Citerne :

Citerne souple de 240m3 Hauteur hors sol de 1,6m Longueur de 16,97m Largeur de 9,98m

Plateforme:

Longueur de 17,97m Largeur de 10,48m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC5

PAGE 45 / 71

PLAN MODÈLE DE LA CLÔTURE

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux) \boxtimes Poste de livraison Poste de transformation \boxtimes

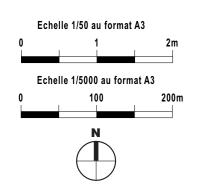
Localisation de l'emprise clôturée du projet

Poste de contrôle

Haie à créer

 \bowtie

Limite communale



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

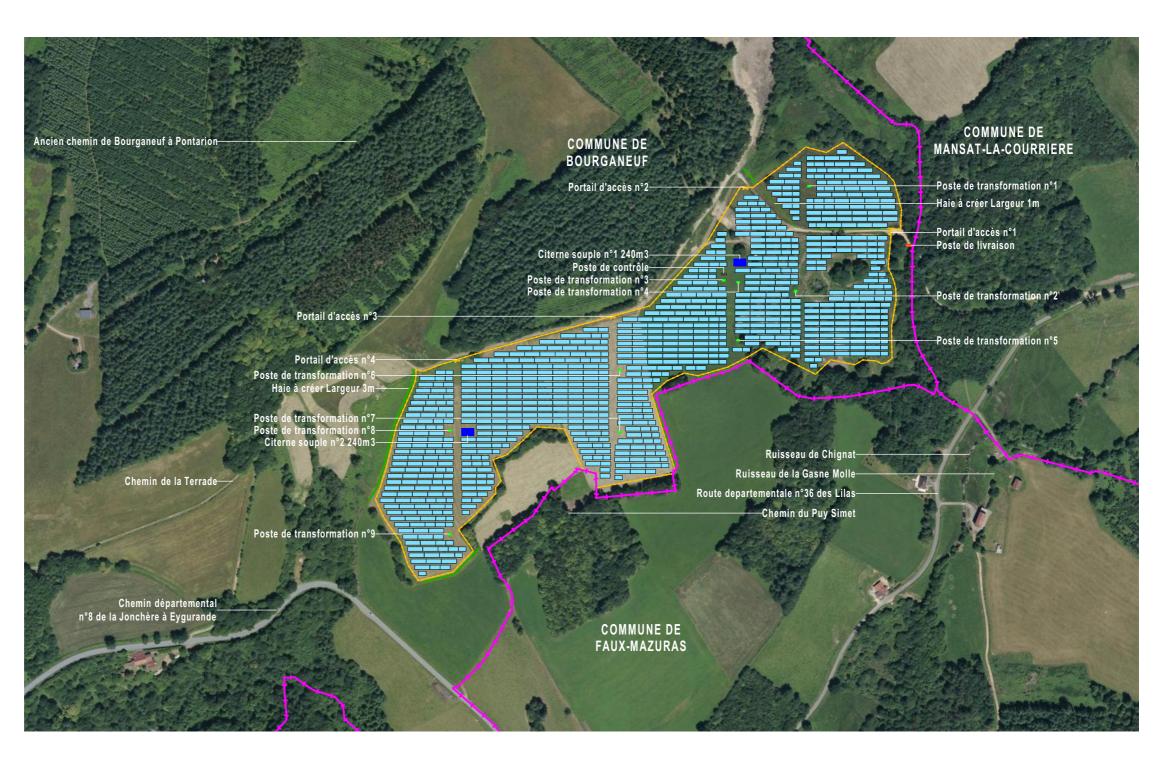


BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

Caractéristiques de la clôture :

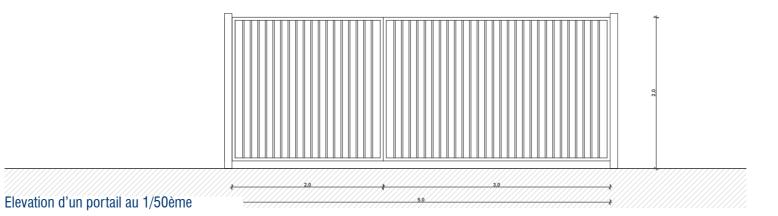
Clôture grillagée à maille soudée Hauteur hors sol 2m Grillage et poteau de teinte gris acier galvanisé Bas de clôture surélevé de 10cm

Elevation de la clôture au 1/50ème

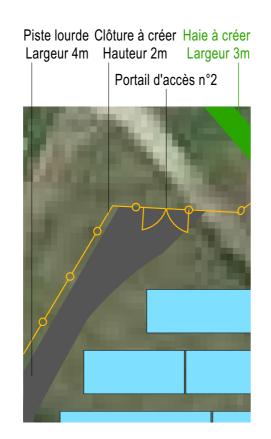


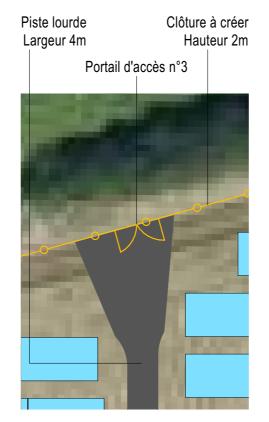
Caractéristiques du portail d'accès :

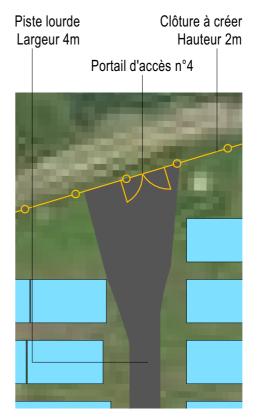
Portail pivotant à 2 vantaux Longueur 5m 1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m Hauteur 2m Teinte gris acier galvanisé









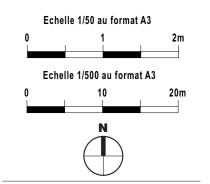


Localisation des portails d'entrée à créer au 1/500ème

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

PLAN MODÈLE DES PORTAILS

<u>Légende</u>



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.:n.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC5

PAGE 47 / 71

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PC6

PAGE 49 / 71

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES PROCHES

<u>Légende</u>

1 4

Localisation des points de vue

Tables (72,48

Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)

Post

Poste de transformation

 \bowtie

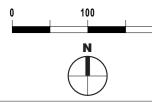
Poste de contrôle

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Haie à créer

Limite communale

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

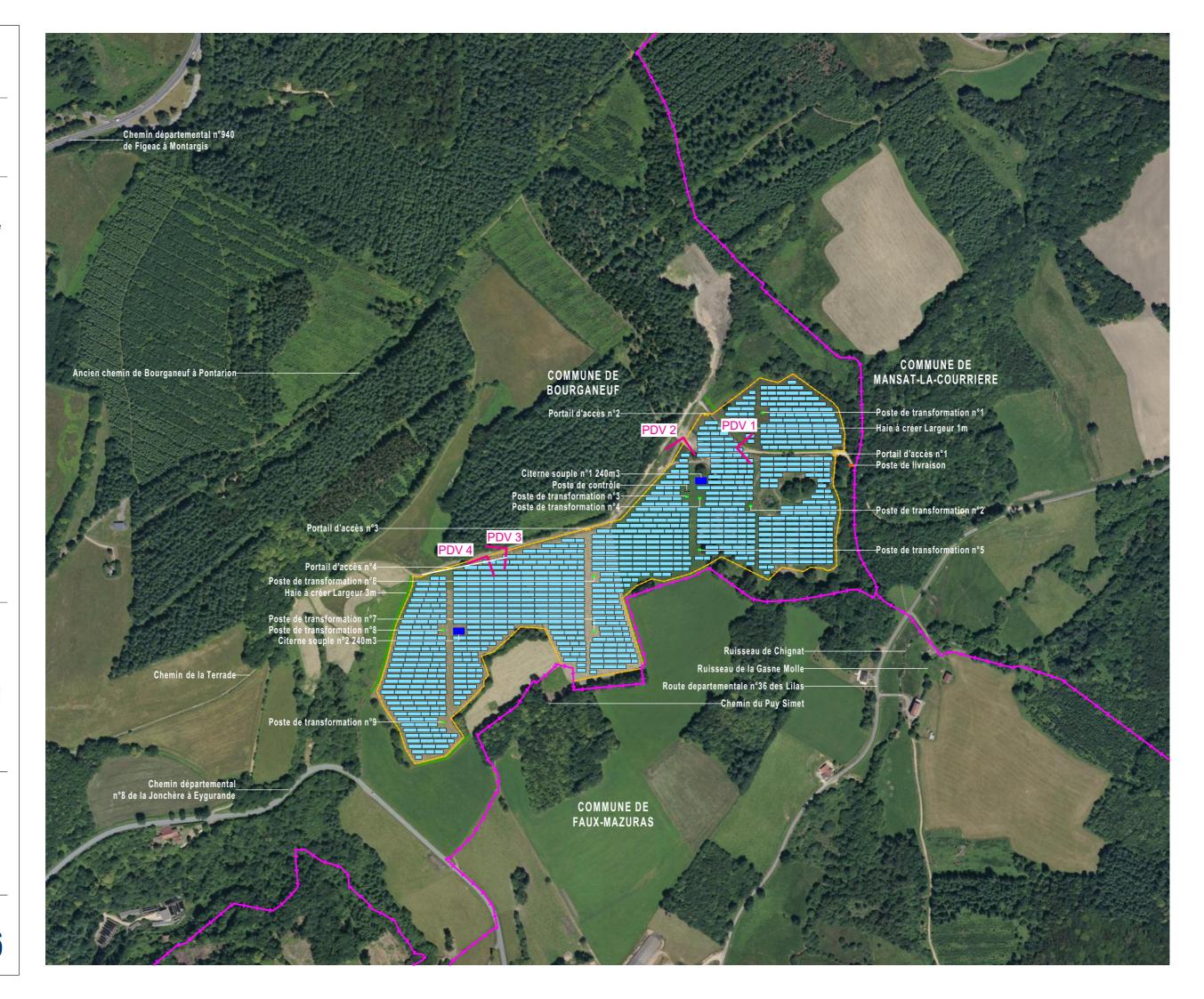
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im in archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris

PAGE 50 /71

PC6





Photomontage n°1 - Point de vue depuis le chemin existant, en direction de l'est - sans mesures paysagères



Photomontage n°1 - Point de vue depuis le chemin existant, en direction de l'est - avec mesures paysagères



Photomontage n°2 - Point de vue en direction du sud